

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°142 deuxième trimestre 2018

SOMMAIRE

- Sommaire	57
- La Huguenot Society of Great Britain and Irland par Denis FAURE	58
- Séverine Pacteau - de Luze notice sociale et universitaire par Bernard PACTEAU	59
- Entre Jonzac, Bordeaux et Saint-Domingue la famille Lys par Denis FAURE	70
- Déportation pour la foi d'une centaine de religionnaires vers les Isles d'Amérique en 1687 [Troisième partie] par Elisabeth ESCALLE	84
- Histoire de la famille Cottiby de La Rochelle rédigée par Simon-Louis Rivet-Cottiby à l'intention de ses enfants [Première partie] par Jean-Luc TULOT	101
- Questions	112

Comité de rédaction : Denis Faure, Elisabeth Escalle, Eric Bungener, Jean-Claude Garretta.

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 150 exemplaires
Dépôt légal : juin 2018
Commission paritaire des publications et
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361

Prix au numéro: 8,50 euros

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER

LA HUGUENOT SOCIETY OF GREAT BRITAIN AND IRLAND

J'ai assisté le 26 mai 2018 à l'Assemblée générale de la Huguenot society of Great Britain and Ireland qui s'est tenue au Musée huguenot de Rochester, petite ville au sud-est de Londres. Ce musée a ouvert en 2015 et retrace la vie des huguenots réfugiés en Angleterre et de leur apport important à leur patrie d'adoption.

Tessa Murdoch, curator au Victoria and Albert Museum, grande spécialiste de l'histoire de cette communauté, et surtout de leur apport dans l'art et les arts décoratifs, a fait un exposé fort intéressant sur les actions caritatives des familles huguenotes au XVIII^e siècle pour aider les réfugiés. *Huguenots and philanthropy : The City Merchants, the Threadneedle Street Church and La Providence.*

Le musée huguenot est en effet adjacent au French Hospital, créé en 1718, pour aider les réfugiés malades à Londres. Cette institution a été depuis délocalisée à Rochester, et à son conseil d'administration, on retrouve les descendants des familles fondatrices. Un ouvrage très bien illustré retrace l'histoire de cette institution.

La société compte environ 1300 membres qui reçoivent la revue trimestrielle, *The Huguenot Society Journal*, et qui se trouve en usuel à la bibliothèque de la SHPF.

La Huguenot society se réjouit de resserrer les liens avec la SHPF, certains membres sont d'ailleurs des participants assidus aux voyages organisés par les Amitiés huguenotes. Nous espérons publier bientôt dans les Cahiers, des généalogies de certaines de ces familles huguenotes.

Denis FAURE

<https://www.huguenotsociety.org.uk/>
<http://www.frenchhospital.org.uk/>



SEVERINE PACTEAU - DE LUZE
NOTICE SOCIALE ET UNIVERSITAIRE



Séverine Pacteau - de Luze (source familiale)

Séverine Pacteau - de Luze est décédée le 21 août 2017 d'une maladie impitoyable mais qu'elle a affrontée avec courage et dignité.

Elle s'est éteinte à la Fondation Bagatelle de Talence, là même où elle avait vu le jour, et à laquelle elle s'était toujours tellement intéressée.

Elle était née le 10 janvier 1944, issue de la famille de Luze, anciennement originaire de la région des Charentes (Chalais), et anciennement aussi acquise à la Réforme.

Son aïeul avait dû fuir la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, et à ses risques et périls. Réfugié à Neuchâtel, y recevant même un soutien financier ; les Archives de Neuchâtel conservent ainsi la trace d'un secours de 25 livres au bénéfice de *Jacques Deluze, âgé de 25 ans, de Chalaix en Xaintonge*.

Mais lui et sa lignée sauront s'y implanter, y développant aussi une florissante et très artistique industrie de toiles peintes (*indiennes*).

Au début du XIX^e siècle, une branche de Luze, celle dont Séverine est issue, revenait en France et s'établissait à Bordeaux, se liant à ses grandes dynasties économiques et y devenant, au fil de peu de générations, importants propriétaires viticoles autant qu'actifs négociants en vins.

Séverine consacrera, justement à partir de son abondante correspondance familiale conservée et transmise par la parenté suisse (près de 1000 lettres ; quelle *mine* !) un ouvrage passionnant et éclairant à Alfred de Luze (1797-1880) auquel on doit cette insertion familiale à Bordeaux (*Alfred de Luze...*, Editions Confluence, 2016, 120 p., avec un important cahier d'illustrations, index, tables, et tirages successifs). Cette correspondance, exploitée par Séverine au service de l'histoire à la fois familiale et bordelaise a été ensuite remise aux Archives de *Bordeaux Métropole* aux fins de probables nouvelles études, comme son maître universitaire le professeur Jean Dupeux lui en avait donné l'exemple et enseigné la manière dans les années 1960.

Le père de Séverine était Yves de Luze, arrière-petit-fils d'Alfred, qui a été administrateur de l'importante maison *A. de Luze & fils* dont les bureaux et chais ont longtemps occupé les 88/89 quai des Chartrons. Il fut aussi juge et président de chambre au tribunal de commerce de Bordeaux. Il a encore été administrateur de la Caisse d'Epargne de Bordeaux.

Nicole Faure, sa mère, était elle-même d'une famille qui s'est largement illustrée à Bordeaux dans le commerce colonial (*Faure Frères*, grande entreprise à laquelle Hubert Bonin a consacré en 2015, un ouvrage titré *De l'océan indien aux Antilles, Faure Frères*, Editions Les Indes savantes) et très investie aussi dans sa vie à la fois sociale, religieuse et politique autant qu'économique. Sa propre mère était Charlotte Lawton, autre grande famille de Bordeaux qui y a été et qui y est restée fortement présente en maints domaines. Son oncle Edouard Faure, docteur en droit, fut lui-même président de la chambre de commerce de Bordeaux, président du comité d'organisation de la Foire. Il a aussi été consul honoraire du Japon et encore membre résidant de l'Académie nationale de Bordeaux.

* * *

Suite à son baccalauréat (alors sur deux années) obtenu en 1960, Séverine s'était inscrite à la faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux où elle obtint une licence *ès Lettres (Histoire)* achevée en 1964, puis un D.E.S. d'Histoire en 1965.

Elle sera reçue au CAPES d'Histoire / Géographie en 1966, puis obtiendra brillamment l'agrégation en Histoire / Géographie en 1967 ; elle avait 23 ans.

Elle poursuivra encore son cursus universitaire jusqu'à un doctorat de 3^e cycle en Histoire (Université Bordeaux III), thèse à l'appui, qui lui a été attribué en 1975.

* * *

Sa carrière enseignante avait débuté en 1964-1966 au cours privé *Ruello* de Bordeaux.

Elle fut ensuite professeur agrégée au Lycée de filles *Maine de Biran* de Bergerac, c'était les années 1967-1969.

Depuis 1969, elle a été assistant et, à compter de 1976, maître-assistant puis, selon la nouvelle dénomination, maître de conférences à l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, aujourd'hui Sciences Po Bordeaux, y devenant en 1981 directeur des études de son Centre de préparation aux concours administratifs (CPAG) puis de sa Prép' ENA.

A ces fonctions et missions, elle s'est donnée avec une force et une qualité exceptionnelles qui ont marqué de nombreuses générations d'étudiants au travers de ses fameux cours d'Histoire politique, diplomatique et sociale, comme de ses passionnantes et puissantes conférences de culture générale, les hissant vers de belles réussites, jusqu'aux responsabilités les plus élevées dans la vie publique.

Elle a aussi été associée, depuis 1994, au cours d'Histoire des religions de l'Université Bordeaux III.

Elle avait accédé à la retraite universitaire en 2008, mais a encore participé, parmi d'autres activités intellectuelles et sociales conservées ou acquises, à la classe préparatoire, dite *intégrée*, au titre de la culture générale, en vue du concours d'accès à l'Ecole Nationale de la Magistrature, de 2008 à 2016, et là encore avec des grands succès des élèves pris en charge.

Ses fonctions, actions et missions familiales et sociales
--

Séverine a été conseiller municipal de Bordeaux (élue sur la liste de Jacques Chaban Delmas qui l'y avait lui-même invitée) de 1977 à 1983, et y recevant *délégation* aux écoles. Elle renoncera certes, à nouvelle candidature compte tenu de ses charges familiales, mais demeura au moins membre du Grand conseil de Bordeaux alors institué. Et elle est restée constamment proche de la vie de et dans sa ville.

Elle a été membre résidant de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux de 2000 à son décès, son président en 2009, puis son secrétaire perpétuel de 2010 à 2014. Elle y a en particulier organisé en 2012 avec autorité et succès sur tous les plans, scientifiques, relationnels et matériels, les cérémonies et festivités du III^e centenaire de l'Académie de Bordeaux. Après s'y être totalement investie, elle renoncera ensuite volontairement, comme elle l'avait annoncé, à cette fonction dite pourtant perpétuelle. Toujours y fut-elle active aussi en communications et publications scientifiques.

Elle y avait été élue au fauteuil de Gabriel Delaunay, ancien préfet de la Gironde, auquel elle rendit alors un bel hommage.

Elle a été président de la Société historique de Bordeaux depuis 2008.

Elle a non moins été membre actif du conseil presbytéral de sa paroisse réformée de Bordeaux-Chartrons puis de Bordeaux-ville de 1974 à 1999, s'y intéressant et s'associant en particulier au dialogue inter-confessionnel.

Elle fut aussi, années 2000, membre du comité d'éthique de la Fondation Bergonié.

Dans ces dernières décennies, elle a aussi été nommée dans plusieurs jurys de concours de la Fonction publique, notamment de conservateur des Bibliothèques et de l'Ecole nationale de la Santé publique.

Elle a aussi été membre du jury du Prix Montaigne créé en 2003 par l'Académie du Vin de Bordeaux et par la Ville de Bordeaux aux fins de récompenser, chaque année, un ouvrage représentatif des valeurs d'humanisme, de tolérance et de liberté héritées de Michel de Montaigne (actuel président : Alain Duhamel, de l'Académie des sciences morales et politiques).

* * *

En accompagnement et prolongement de ses enseignements et publications, Séverine a été artisan actif de l'étude comme de la diffusion de l'histoire de Bordeaux dans ses diverses composantes et dimensions. A ce titre, elle a coopéré à *La Mémoire de Bordeaux* particulièrement dans sa commission *Mémoire religieuse*.

Elle a assuré elle-même, d'importantes visites culturelles à Bordeaux et la présentation publique du Temple du Hâ lors des annuelles *Journées du patrimoine*. Elle s'est évidemment passionnée pour la mise à jour en 2015, grâce à des travaux publics alors opérés, des fondations du vieux Temple de Bègles, place du Prêche.

Elle a aussi œuvré au circuit patrimonial du cimetière protestant de la rue Judaïque, circuit inauguré solennellement, avec sa participation, par M. Alain Juppé, maire de Bordeaux, le 24 octobre 2015.

De mille façons, elle a ainsi fait connaître la communauté protestante, hommes et femmes, célèbres ou modestes, qui ont contribué à la vie économique, politique, humaine, morale, artistique et culturelle ainsi que culturelle de Bordeaux.

Tous lui sont reconnaissants de ses apports, de sa disponibilité et de son affabilité, comme de ses précieuses lumières historiques au travers d'un flot incessant d'études, échanges, exposés, conférences, et autres participations à des colloques et ouvrages, toutes communications et publications de grand retentissement national et au-delà.

Tant et autant qu'elle a pu, Séverine a consacré toute son énergie à sa volonté de service.

* * *

Elle avait été faite chevalier des Palmes académiques (1994) et chevalier de l'Ordre national du mérite (2011). Elle avait aussi reçu, en 2014, la Grande médaille de la Ville de Bordeaux qui lui fut alors remise à l'Hôtel de ville par M. Alain Juppé, ancien Premier ministre et maire de Bordeaux.

Bernard PACTEAU

Ses travaux et publications

La bibliographie de Séverine est énorme : plus de 100 titres en ouvrages, articles, notices, préfaces et comptes rendus qui témoignent de son savoir, de sa culture et de son travail de recherche comme de la qualité de ses réflexions, études et explications, avec des propos toujours captivants autant qu'enrichissants.

Il est donc apparu juste d'en dresser ici la liste, au seul risque que cette recension comporte des lacunes, après quelle ait oeuvré dans tant de sites éditoriaux et dans tant de directions. Cette liste a été opérée par catégories et dates.

ouvrages

La Maison « Maurel & Prom », 1828-1870, mémoire principal de D.E.S., dir. prof. Georges Dupeux, juin 1965, 65 p., ronéoté

Les protestants de Bordeaux (1852-1877), thèse de doctorat 3^e cycle, dir. prof. Georges Dupeux, soutenue le 7 avril 1975, 370 p., ronéoté

en coll. avec François-Charles Mougel, *Histoire des relations internationales, XIX^e-XX^e siècles*, devenu : - - - *depuis le XIX^e siècle*, PUF, coll. Que-sais-je ?, n° 2423, 1987, 13^e éd., 2016, 46^e mille ; traduction en grec, turc, portugais, roumain, japonais et arabe

Les protestants de Bordeaux, Ed. Mollat, 1999, 236 p. avec notes, bibl., index et table

Alfred de Luze, négociant en vins à Bordeaux (1797-1880), Ed. Confluences, 2016, 120 p., avec index, bibl. et table, tirages successifs

Les protestants de Bordeaux, 1850-1880, Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 1976, pp. 201-232

L'Eglise réformée de Bordeaux et la Séparation des Eglises et de l'Etat, Annales du midi, 1978, pp. 755-771

Un point de vue confessionnel français sur le Canada : l'hebdomadaire 'Réforme', 1945-1979, communication au colloque Le facteur religieux dans la vie publique canadienne, 30 nov. - 1er déc. 1979, Centre d'Etudes canadiennes, dir. P. Guillaume, Talence, 1980

Les échos de l'encyclique Rerum Novarum dans le protestantisme bordelais, in Tempéraments aquitains et nouveauté religieuse..., Textes recueillis par Bernard Cocula, Jean Briquet et Jean Dumas, Presses Universitaires de Bordeaux, 1993, pp. 121-131

La vie religieuse des protestants allemands de Bordeaux, in ouvr. coll., dir. Alain Ruiz, *Présence de l'Allemagne à Bordeaux du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997, pp. 101-114

Le Journal de Mathilde-Sophie de Luze (1879-1924), Cahiers du Centre de généalogie protestante, 1^{er} trimestre 1997, n° 57, pp. 21-30, et Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 2000, pp. 101-128

Réception à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, séance du 22 juin 2000, Remerciements de Madame Séverine Pacteau de Luze avec éloge de son prédécesseur, M. Gabriel Delaunay, suivis de la Réponse de M. Jean-Marie Planes, Actes de l'Académie, 2001, pp. 114-134

Les solidarités entre protestants et juifs en France aux XIX^e et XX^e siècles, in ouvr. coll. dir. Pierre Guillaume, *Les solidarités : le lien social dans tous ses états*, Bordeaux, M.S.H.A., 2001, pp. 301-309

Des assemblées au Désert à l'Assemblée du Désert, in ouvr. coll., dir. Marc Agostino, François Cadilhon, Philippe Loupès, *Fastes et cérémonies : l'expression de la vie religieuse*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, pp. 147-161

L'accueil de Lacordaire à Bordeaux, Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 2004/1, pp. 7-19

De la restauration du régime synodal dans les Eglises réformées à l'époque contemporaine, Etudes théologiques et religieuses, 2004-1, pp. 37-50

Le siège de Castillon, juillet-septembre 1586, conférence à Castillon, Groupe de Recherche historique et de Sauvetage Archéologique du Castillonnais, GRHESAC, Bulletin 2004, pp. 2-24

La Réforme, un nouveau regard sur la société et l'argent, Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme dans la Vallée de la Dordogne, n° 7, mai 2005, pp. 36-43

Les églises réformées de Gironde et de Dordogne face à la Séparation des Eglises et de l'Etat, Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2005-4, pp. 655-671

Bordeaux et la Garonne, Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 2005, pp. 195-201

La vie religieuse à Bordeaux depuis les années Soixante, in *Regards croisés sur Bordeaux de 1945 à 2005*, La mémoire de Bordeaux, 2006, pp. 279-285

Le protestantisme à Bordeaux à l'arrivée de Jean et Gabriel Faure, conférence à l'Eglise réformée de l'Etoile, Paris, le 4 novembre 2006, à l'occasion des 210 ans de la création de la maison Faure Frères

Juifs et protestants de Bordeaux : deux minorités, un même parcours, 1789-1905, Sens, 2007-1, pp. 3-18 (en succession d'une conférence donnée au Centre du Hâ 32, le 25 septembre 2005)

Les 100 ans du ministère du Travail, Retour vers le futur, Travail@quitaine, Spécial centenaire, février 2007, p. 3

Le protestantisme à Bordeaux de ses débuts au milieu du XVII^e siècle, Aquitaine historique, n° 84, janv.-févr. 2007, pp. 5-7

Les protestants d'Aquitaine et la Séparation des Eglises et de l'Etat, in ouvr. coll., *Autour de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. De la laïcité d'hier à aujourd'hui*, dir. Josette Pontet, Bayonne, 2007, pp. 119-135

Y a-t-il un modèle bordelais des dynasties commerçantes ?, in ouvr. coll., dir. Jean-Pierre Babelon, Jean-Pierre Chaline, Jacques Marseille, *Mécénat des dynasties industrielles et commerciales*, Libr. académique Perrin, 2008, pp. 72-86

Les écoles protestantes de Bordeaux, XIX^e- XX^e siècles, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 2008, n° spécial 13-14, Eduquer, instruire..., pp. 55-67

Allocution comme Président de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, séance du 8 janvier 2009, Actes de l'Académie, 2009, tome XXXIV, pp. 7-12

Quelques moments forts de la vie de Calvin, in *Calvin*, 2009, Information-Evangélisation, février 2009

Bonaparte et les minorités religieuses, Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 2009, pp. 81-94

Collaboration au *Dictionnaire historique du protestantisme en Périgord, Guyenne, Agenais*, dir. Emmanuel Español, préface Anne-Marie Cocula, Ed. Barthélemy, 2009

Des « grillons du foyer » aux femmes responsables ; figures féminines du protestantisme bordelais, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 2009-1, n° spécial

L'Aquitaine au féminin, en suite d'un colloque tenu au Musée d'Aquitaine le 4 octobre 2008 sous l'égide de la Fédération historique du Sud-Ouest, pp. 65-73

Protestantisme et progrès social : le cas de Bordeaux, in ouvr. coll., dir. M. Voronoff, Le progrès social, Institut de France, Conférence nationale des Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Akademos, Revue de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, 2009, pp. 177-184

L'accès des femmes aux responsabilités dans le protestantisme français, in Hommage à Anne-Marie Cocula, *Provinciales*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2009, tome 1, pp. 515-524

Le protestantisme bordelais, de la clandestinité à l'âge d'or (XVIII^e-XIX^e siècles), Aquitaine Historique, n° 12, mai 2010, pp. 4-12

Le protestantisme au 19^e siècle. De la renaissance à l'inquiétude, Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme dans la Vallée de la Dordogne, mai 2010, n°12, pp. 4-12

Jacques Chaban-Delmas et les religions à Bordeaux (avec Marc Agostino), in ouvr. coll., *Chaban et Bordeaux*, dir. Bernard Lachaise, Ed. Confluences, 2010, pp. 205-215

Les protestants bordelais et girondins face à la Commune, in ouvr. coll. *Les années 1870-1871 dans le Sud-Ouest atlantique. Des événements à la mémoire*, dir. Josette Pontet, Editions Koegui, Bayonne, 2011, pp. 133-146

L'hebdomadaire 'Réforme', voix du protestantisme français actuel ?, in ouvr. coll. dir. Marc Agostino, François Cadilhon, Jean-Pierre Moisset, Eric Suire, *Les religions et l'information XVI^e-XXI^e siècles*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, pp. 357-372

Les protestants de Bordeaux et le régime de Vichy, in ouvr. coll., dir Jean-Pierre. Koscielniak et P. Souleau, *Vichy en Aquitaine*, Ed. de l'Atelier, 2011, pp. 193-203

La nuit est passée, le jour est venu. Les communautés protestantes d'entre Sèvre et Gironde (fin XVIII^e - milieu XIX^e), en collaboration avec Nicolas Champ, in ouvr. coll. dir. Mickaël Augeron, Didier Poton, Bertrand van Ruymbeke, *Les huguenots et l'Atlantique*, Ed. Les Indes savantes, 2012, préface Jean-Pierre Poussou, 2 t., pp. 158-170

Le ministère bordelais (1938-1952) du Pasteur Hébert Roux, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, n° 18, 2012, pp. 245-264

Réception au château Haut-Brion, Actes du Tricentenaire de l'Académie de Bordeaux, octobre 2012, p. 257

Les protestantes bordelaises, héritières et créatrices de réseaux, in ouv. coll. *Réseaux de femmes, femmes en réseaux*, Journée d'études, 10 avril 2013, Université Bordeaux III

Nous irons prêcher et prier dans les bois. Dieu nous entendra partout, Allocution à l'Assemblée du Désert du dimanche 1er septembre 2013, diffusion site Internet *Musée du*

désert : www.museedudesert.com et Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2014, t. 160, oct.-déc., pp. 935-940

De Chalais à Neuchâtel et Bordeaux : Jacques Deluze et ses descendants. Protestantisme et mouvements de population, entre mémoire et histoire, Mélanges offerts à Marc Agostino, *Contribution à une histoire du catholicisme*, Paris, Karthala, 2013, pp. 147-161

L'expérience de la Guerre à Bordeaux et en Gironde, Introduction, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, n° 20, 2014, pp. 9-11

Le monde passe : Protestants de Gironde et de Dordogne face à la Première Guerre mondiale, Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2014, janv.-févr., t. 160 : *Les protestants français et la Première Guerre mondiale*, pp. 319-355

A propos des protestants britanniques de Bordeaux et de ses alentours, in ouvr. coll., dir. Hubert Bonin, Françoise Taliano-des Garets, Mathieu Trouvé, *Le Royaume-Uni, l'Europe et le monde, Hommage à François-Charles Mougel*, Ed. du septentrion, 2015, pp. 67-75

Herman et Emma Cruse deux luthériens à Bordeaux en 1815-1820, regards sur le protestantisme bordelais, Discours au Bicentenaire d'Herman Cruse, château d'Issan, Cantenac, 2-3 mai 2015

Notices au *Dictionnaire biographique des protestants français de 1797 à nos jours*, dir. Patrick Cabanel et André Encrevé, tome 1 de A à C. V° Balguerie Jean-Etienne ; Balguerie Pierre ; Balguerie-Stuttenberg Pierre ; Barckhausen Henri-Auguste ; Baysselance Adrien ; de Bethmann Alexandre ; Blachon, fratrie de pasteurs du Désert, coll. Nicolas Champ et Patrick Cabanel ; de Boeck Charles-Auguste, pasteur, et Charles, professeur de droit ; Bonnaffé François ; Bosc Jean-Jacques ; Brandenburg Albert ; Brown de Colstoun, famille bordelaise, coll. P. Cabanel ; Ceresuelle Edith ; Cazalet Charles ; Cormier Madeleine (dite Manon) ; Couat Auguste ; Cruse, famille de négociants bordelais, Les Ed. de Paris, 2015

Gaston Richard (1860-1945), un sociologue protestant peu connu de ses coreligionnaires bordelais et de ses concitoyens, in Lendemains, Tübingen, 2015, n° 158-159 : *Gaston Richard, un sociologue en rébellion*, pp. 63-78

Les cimetières protestants de Bordeaux, Cahiers du Centre de généalogie protestante, n°133, 1^{er} trimestre 2016, n°133, pp. 13-27

Alfred de Luze (1797-1880), Cahiers du Centre de généalogie protestante, 3^e trimestre 2016, n°135, p. 168

Les temples protestants de Bordeaux, Cahiers du Centre de généalogie protestante, 4^e trimestre 2016, n°136, pp. 198-205

Traduire la foi en actes ; les œuvres de charité du protestantisme bordelais au XIX^e siècle, in Année Cestac, *Société, religion et charité au XIX^e siècle*, Actes du Colloque des 15-17 octobre 2015 à Anglet, dir. Josette Pontet, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 2017, pp. 281-294.

Une dynastie protestante à Bordeaux à la fibre sociale : la famille Momméja de Bordeaux, Cahiers du Centre de généalogie protestante, n°137, 1^{er} trimestre 2017, pp. 53-56

Les protestants suisses de Bordeaux, communication à l'Académie nationale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, le 2 février 2017, à paraître aux Actes de l'Académie

Etre protestant à Bordeaux au XIX^e siècle, Cahiers du Centre de généalogie protestante, n°139, 1^{er} trimestre 2017, pp. 114-119

Les relations entre protestants bordelais et allemands de la Baltique, Cahiers du Centre de généalogie protestante, n°139, 1^{er} trimestre 2017, pp. 121-128

Les œuvres protestantes bordelaises, communication au colloque des Musées protestants européens sur *La mémoire des œuvres médicales et sociales*, La Force, Fondation John Bost, 28 avril - 1^{er} mai 2017, Société d'histoire du Protestantisme dans la vallée de la Dordogne, 2017, pp. 23-28

Recevoir un héritage, l'assumer et le transmettre : les réponses des protestants bordelais, communication pour la Conférence nationale des Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Institut de France, sur *L'héritage*, dir. Michel Woronoff, Akademos, Revue de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, 2017, pp. 239-244

Aux origines de la Société historique de Bordeaux, Revue historique de Bordeaux, n° 2017-23 (Colloque du bicentenaire de la Société philomatique des Bordeaux, 17-20 septembre 2008)

Mauriac et le protestantisme, in *Dictionnaire Mauriac*, dir. Jacques Monfériet - Jean Touzot, Ed. Champion, à paraître

Préface

en coll. avec Nicolas Champ, de : Ghislain Verral, *Sainte-Foy-la-Grande, une ville protestante (1852-1905)*, Éditions Jean-Jacques Wuillaume, 2017, 230 p. avec bibl. et annexes, pp. 3 à 6

Comptes rendus

de : Heller (Henry), *The conquest of poverty (the calvinist revolt in sixteenth century (France))*, Leiden, E.J. Brill, 1986, 281 p. ; Annales du midi, n° 191, juill.-sept. 1990, pp. 500-501

de : Rabut (Elisabeth), *Le Roi, l'Eglise et le Temple (L'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné)*, Ed. La Pensée sauvage, 1987, 262 p. ; Annales du midi, n° 197, juill.-sept. 1991, p. 504

de : Baubérot (Jean) et Willaime (Jean-Paul), *A.B.C. du protestantisme*, Ed. Labor et Fides, 1990, 307 p. ; Revue historique de Bordeaux, 1990,-1992, n° 34, p. 159

de : Pettegree (Andrew, dir.), *The early Reformation in Europe*, Cambridge University Press, 1992, 250 p. ; Annales du midi n° 203, juillet-sept. 1993, pp. 410-412

de : coll., *Protestants en Vaucluse*, Mémoires de l'Académie du Vaucluse, 1998, 8^e série, t. VII, 167 p. ; Annales du midi, 2001, pp. 535-536

de : coll., dir. Grandjean (M.) et Scholle (S.), *L'Etat sans confession : la laïcité à Genève (1907) et dans les contextes suisse et français*, 2010, 252 p., Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2010, pp. 638-640

de : Cocula (Anne-Marie), *Histoire de Bordeaux*, 295 p., Ed. Le pérégrinateur, 2000 ; Revue historique de Bordeaux, 2010, pp. 225-226

de : Longeiret (Maurice), *Réformés et confessants. Histoire de l'Union des églises réformées évangéliques et indépendantes (1937-1974)*, Excussives, 2008 ; Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2010, pp. 640-642

de : Diebolt (Evelyne), *Militer au XX^e siècle ; Femmes, Féminisme, Eglises et Société ; Dictionnaire biographique*, 348 p., Houdiart, éditeur, Genre et Histoire, printemps 2010, n° 6

de : coll., dir. Lastraioli (Chiara) et Chiapparo (Maria-Rosa), *Réforme et contre-réforme à l'époque de la naissance et de l'affirmation des totalitarismes (1900-1940)*, Brepols, 2008, Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2010, pp. 642-645

de : coll., dir. Chamboredon (Robert), *François Guizot, 1787-1874, Passé, Présent*, L'Harmattan, 2010, 409 p., Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2011, pp. 440-442

de : Gavaille (Jacques), *Du maître d'école à l'instituteur. La formation d'un corps enseignant du primaire : instituteurs, institutrices et inspecteurs primaires du département du Doubs*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010, 663 p., Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2011, pp. 442-443

de : Reymond (Bernard), *Le protestantisme au cinéma ; les enjeux d'une rencontre tardive et stimulante*, Labor et Fides, Genève, 2010, Bulletin de Société de l'Histoire du protestantisme français, 2011, p. 165

de : Bonin (Hubert), *De l'océan indien aux Antilles : Faure Frères, une dynastie de négociants et armateurs bordelais*, Les Indes savantes, 2015, 240 p., Cahiers du Centre de généalogie protestante, n° 132, 4^e trimestre 2015, pp. 223-224.

* * * * *



Château de Lussac



Château de La Bourdaisière qui appartient maintenant au prince Louis-Albert de Broglie

ENTRE JONZAC, BORDEAUX ET SAINT-DOMINGUE

LA FAMILLE LYS

Il s'agit d'une vieille famille protestante de Saintonge qui remonte sa filiation à Isaac Lys, né vers 1540, procureur fiscal à la châtellenie de Plassac¹ en Saintonge. Elle subit les vicissitudes des persécutions et reste attachée à sa foi, étant obligée de quitter les fonctions juridiques qui se ferment aux protestants et deviennent marchands... Au milieu du XVIII^e siècle, certains membres de cette famille s'installent à Bordeaux. Ils font partie de ce petit groupe de protestants saintongeais qui firent fortune à Bordeaux au XVIII^e siècle, dans le commerce et l'armement maritime, avec les Guestier, les Conte et les Faure.

Une partie de la famille resta en Saintonge et une autre émigra en Angleterre.

Le pasteur Daniel Lys (°1924 +2016) professeur de théologie à la faculté de Montpellier est un descendant de la branche de la famille restée en Saintonge. Nous espérons publier prochainement la descendance de la branche saintongaise.

C'est la branche bordelaise qui est décrite ci-après.

Isaac Lys, eut deux fils, dont Etienne Lys, mort vers 1612, notaire à Plassac, qui épouse Sébastienne Charbonnier, dont trois enfants parmi lesquels Daniel Lys alias Denis, lui aussi notaire à Plassac, qui épouse en 1612, Jeanne Moufflet, dont Moïse Lys, (ci-dessous).

I. Moïse Lys, qui épouse le 26 janvier 1631, Debora Boybellaud.

Ils eurent trois enfants, dont :

II. Daniel Lys.

Ne pouvant continuer la profession de notaire de ses ancêtres, pour cause de religion, il devint marchand drapier à Nieul. Il épouse Marie Guillard, dont il eut trois fils :

1. Moïse Lys, qui épouse Suzanne Boybellaud², sans enfant. Il abjure le protestantisme le 19 janvier 1705, mais meurt relaps à Nieul, le 22 janvier 1730).

¹ Commune du canton de Saint-Genis de Saintonge, arrondissement de Jonzac, Charente-Maritime.

² Sur la famille Boybelleaud, voir le *Bulletin de la Société des Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis*, 1892, p. 146.

2. Jean Lys, qui suit.

3. Elie Lys, qui épouse en 1702, Elisabeth Paillet.

Il est l'ancêtre de la branche de la famille restée en Saintonge.

III. Jean Lys, (inhumé le 12 avril 1733), marchand blanchet à Plassac ou à Nieul-le-Virouil, épouse le 5 août 1680, Elisabeth Dallay, fille de Jacques Dallay, sieur de Nieul³, et de Jeanne Faure. Le contrat de mariage est passé le même jour devant Me Barraud, notaire à Nieul. Elisabeth Dallay aurait été originaire d'Allas-Champagne.

D'après un acte de partage des biens de Jean Lys, en date du 9 mai 1733, on apprend que de son mariage sont nés au moins neuf enfants :

1. Marie Lys °1681, qui épouse Daniel Jarroffoy. Ils eurent dix enfants, dont les descendants furent les familles Faure, Vaurigaud, Gros, de Pons.

2. Elisabeth Lys °1682, qui épouse Abraham Chastellier de Montplaisir, dont :

a. Elisabeth Chastellier de Montplaisir, qui épouse Pierre Brard de la Prévôtère.

b. Jacques Chastellier de Montplaisir.

3. Marie Lys, qui épouse Bery Poidarche.

4. Anne Lys °1689, qui épouse avant 1711, François de Cressac, °ca 1684, notaire à Dampierre où il meurt et est inhumé le 8 juin 1736. Ils eurent six enfants, qui furent baptisés entre 1711 et 1721.

5. Pierre Lys °1689, mort à Saint-Simon-de-Bordes en 1777, qui épouse Marie-Anne Perrin, morte en 1781, dont il n'eut pas d'enfant.

6. Daniel II. Lys, qui suit.

7. Jean Lys, qui suivra.

8. Jacques Lys, qui épouse avant 1733, Marie Moufflet en premières noces, puis N. Colbiveau en secondes noces. Il émigre en Angleterre et serait mort à Exeter.

9. François Lys, qui épouse à Londres, où il a émigré en 1733, Suzanne Moufflet, dont une nombreuse descendance en Angleterre (les Lees).

³ Sans doute Nieul-le-Virouil.

IV. Daniel II. Lys °1690, sieur de Soubran et du Vivier⁴, épouse le 7 mai 1710, à Saint-Genis-de-Saintonge⁵, Suzanne Chérion⁶.

Daniel Lys habite d'abord, Nieul (le Virouil) où il est marchand à l'époque de son mariage.

Daniel Lys est impliqué dans un procès relatif au bois de la Gargotte, en août 1749⁷. Il fait son testament le 13 mai 1755. Cet acte qui constitue le règlement de sa succession entre ses héritiers, est reçu par Me Mériaud (?) notaire royal.

Daniel Lys eut de cette union quatre enfants :

1. Jean Lys, qui suit.
2. Jacques Lys, sieur du Vivier, habitant à Soubran, épouse en premières noces Catherine Lecourt, et en secondes noces, le 15 février 1764, Jeanne d'Aulnis, fille de Pierre d'Aulnis, sieur de Puyravaud, et de Jeanne Pelletreau (contrat de mariage passé chez Me Dolli, notaire, le 27 décembre 1763), dont deux filles :
 - a. Jeanne Angélique, baptisée à Jonzac 16 février 1766.
 - b. Rosalie-Suzanne, qui épouse Pierre Jacques Brard de la Prévôtère. Ils eurent un fils, Lucien Brard °1804, mort en 1887 mari d'Amélie Labouisse, dont la mère était Virginie Lys.
3. Henriette Lys (morte en 1748), qui épouse vers 1735-1740, paroisse Saint Vivien, Gabriel Faure, marchand à Pons, d'où un fils unique Antoine Faure, ancêtre des Faure de Bordeaux.

V. Jean II. Lys se fixe à Jonzac, peut-être à l'époque de son mariage, en 1733. Il est marchand. Il est parrain absent au baptême de son petit-fils Jean-Daniel Lys, à Bordeaux, en octobre 1767. Il autorise le mariage de sa fille Marie avec Antoine Faure. Le contrat de mariage est signé dans sa maison de Jonzac, le 25 février 1769.

Jean II. Lys épouse Anne Marie Durand (morte avant janvier 1767), fille de Louis Durand et d'Elisabeth Buhet. Le contrat de mariage est passé le 4 octobre 1733, devant Me Pelligneau, notaire à Jonzac. Ils eurent quatre enfants :

1. Daniel Lys, qui suit.

⁴ Soubran se trouve actuellement dans l'arrondissement de Jonzac et le canton de Mirambeau. Le Vivier n'a pu être identifié.

⁵ Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac.

⁶ La bénédiction nuptiale leur fut donnée par C. Couffleau, vicaire de la paroisse, les époux "ayant fait leur devoir de catholicité".

⁷ Cet incident est une assemblée au Désert qui fut interrompue par les troupes royales.

2. Jean Lys.

3. Charles Lys °Jonzac le 12 mars 1742, mort le 4 avril 1798. Il épouse à Nieulle, le 30 décembre 1780, (contrat passé chez Me Dillé, notaire royal) Marie-Anne Garesché⁸, fille de Pierre-Isaac Garesché⁹, négociant, et de Jeanne Alica. *La famille Garesché est originaire de Nieulle en Charente-Maritime et sa filiation remonte à Jean Garesché, négociant, né en 1635; une branche se fixa en Hollande et une autre aux Etats-Unis. Leurs armoiries sont : d'argent à un croissant de gueules surmonté d'une molette de sable. La branche établie aux Etats-Unis fut associée en affaires à la famille Dupont de Nemours*¹⁰.

Ils eurent une fille unique, Marie-Adèle Lys °1782, qui épouse le 3 avril 1811, Joseph, Jérôme, Hilaire Angélier, fils de Joseph Angélier et d'Anne-Françoise Coulon. Né à Amboise, paroisse de Saint-Denis, le 13 janvier 1778, Joseph Angélier est ancien élève de l'École polytechnique. Il fait carrière dans l'administration préfectorale. D'abord comme secrétaire général de la préfecture de la Sésia, puis sous-préfet à La Rochelle en 1809, puis nommé à Nantes, il interrompt sa carrière entre mai et juillet 1815. Il est sous-préfet de Lannion (1817), de Libourne, préfet des Landes (février 1819), du Tarn (mars 1819), de l'Aube (juillet 1820). En 1825, il est nommé membre de la commission chargée de fixer les indemnités à Saint-Domingue. Préfet de la Corse, puis du Var, il se retire en juillet 1830. Joseph Angélier, qui fit ses débuts sous l'Empire, se rallie aux Bourbons et leur reste fidèle. Charles X le créa baron, à titre personnel avec majorat, le 22 janvier 1825. Il est aussi chevalier de la Légion d'honneur. Après la Révolution de Juillet, il se retire dans sa propriété, le château de la Bourdaisière à Montlouis (Indre-et-Loire, arrondissement et canton de Tours). Le baron Angélier se consacre à des activités culturelles. Membre, puis président de la société d'agriculture, d'arts et belles-lettres, il publie dans les annales de cette société, un article sur les jardins paysagers (1832) et une notice historique sur le château de la Bourdaisière (1850). Les Angélier eurent :

- a. Adélaïde Angélier, qui épouse en 1835, le baron Victor Jules Levasseur °1800, mort à Paris, le 5 février 1870, colonel d'artillerie.
 - b. le baron Gustave Angélier, °Saintes 8 juillet 1815, mort à La Bourdaisière, 15 mai 1890, qui épouse le 14 décembre 1840, à Tours, Césarine Bacot °1819, morte à La Bourdaisière 30 juin 1874, fille de César Bacot, député d'Indre-et-Loire. Ils eurent un fils, Gabriel Angélier.
4. Marie Lys °Jonzac 30 août 1743. qui épouse à Jonzac en 1769, son cousin germain, Antoine Faure, fils de Gabriel Faure et d'Henriette Lys.

⁸ Veuve, elle se remaria à Lussac le 27 octobre avec René Eschassériaux, député au corps Législatif.

⁹ Pierre-Isaac Garesché a été représentant du Tiers-état aux Etats généraux de 1789, puis ambassadeur de France à Washington en 1798; son frère Daniel a été maire de La Rochelle et était l'armateur le plus riche de la ville.

¹⁰ In Héraldique et Généalogie n°106 I-1988 & *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1896 p. 288.

VI. Daniel Lys, °1738, mort en son domicile, 44 rue du Parlement à Bordeaux, le 30 décembre 1809, à l'âge d'environ 71 ans¹¹.

Il est déjà qualifié de négociant dans son acte de mariage et demeure paroisse Saint-Pierre. Ces mêmes mentions figurent dans les actes de baptême de ses enfants, nés entre 1767 et 1776. A noter que si son mariage a été célébré à l'église réformée de Bordeaux, les baptêmes de ses enfants le sont à la cathédrale Saint-André, mais en l'absence du père et des parrain et marraine, pratique courante chez les protestants à cette époque.

Daniel Lys épouse le 15 janvier 1767, Anne, "Elisabeth", Jeanne, Jacquette Metzler¹², fille de Pierre Guillaume et de Marie-Pauline BOYER, décédés. La bénédiction nuptiale leur est donnée en l'église réformée de Bordeaux par le pasteur Gibert, en présence des témoins suivants : Jean Rodolphe Frédéric de Blonay (de Vevey, pays de Vaud, canton de Berne en Suisse), Jean François Boyer de Monroc (de l'île de La Guadeloupe), Pierre Douzon, maître de chais (de la paroisse Saint-Rémy à Bordeaux) et Moïse Marmin (de la Tour de Peils, pays de Vaud). Elisabeth Metzler °Bordeaux 31 janvier 1746, baptisée le lendemain à l'église Saint-André. Ses parents demeurent paroisse Saint-Rémy où elle habite encore au moment de son mariage. Elle meurt le 1er ou le 2 février 1777 dans sa maison de la rue du Chais de farine. Le frère d'Elisabeth, Pierre-Henri Metzler qui épouse la fille du grand négociant Jean-Jacques de Bethmann, en relève le nom. Il est l'ancêtre de la branche française de la famille de Bethmann.

Daniel Lys assiste à la cérémonie de signature du contrat de mariage de Pauline Bonnaffé avec Paul-Alexandre Nairac, seigneur et baron de Ferrières en Albigeois (12 avril 1787) et sans doute aussi à celle du mariage de sa petite cousine Marie-Élisabeth Lys avec Daniel Guestier (20 décembre 1787). Il est présent au mariage de sa fille Jeanne Lys, en mai 1790 ; il habite alors, paroisse Saint-Mexans.

Ils eurent au moins cinq enfants :

1. Jean-Daniel Lys °Bordeaux 27 octobre 1767, baptisé le même jour à l'église Saint-André ayant pour parrain son grand-père, Jean Lys, et son arrière-grand-mère, demoiselle Anne Gressier, veuve de Jean-Jacques Boyer (ceux-ci, absents sont remplacés par Pierre Escaravage et Marie Robert, le premier ne sachant signer).

Jean-Daniel Lys assiste au mariage de sa sœur Jeanne en mai 1790. C'est sans doute lui qui entre chez Faure frères, ses cousins, en 1795.

2. Charles Lys °Bordeaux 15 janvier 1770, baptisé le lendemain à Saint-André ayant pour parrain, son oncle Charles Lys, et pour marraine, Jeanne Metzler, représentés par Jean Loge et Marie Colin, "qui n'ont su signer".
3. "Jeanne", Elisabeth Lys °Bordeaux 11 septembre 1768, baptisée le lendemain à l'église Saint-André, ayant pour parrain Jean Lys "fils" (son oncle paternel) et "demoiselle" Jeanne Boyer, épouse de François Bonnaffé (sœur de sa grand-

¹¹ Procès-verbal dressé par M. Gaussens, juge de paix du 3^e arrondissement et remis le lendemain à la mairie ; inhumé au cimetière protestant de Bordeaux.

¹² Les Metzler sont une famille de banquiers de Francfort. La Banque Metzler existe encore aujourd'hui et est dirigée par le baron von Metzler.

mère maternelle, Mme Metzler). Ceux-ci furent représentés par Pierre Escaravage qui "na su signer" et Marie Robert. Elle meurt à Flaujagues, le 13 octobre 1832.

Elle épouse à Bordeaux, le 26 mai 1790, messire Léonard Jean de Tausia, écuyer, fils de messire François Duron de Tausia, écuyer, et de Suzanne-Marguerite Both. La bénédiction nuptiale leur est donnée en l'église réformée par le pasteur Silva Blachon, en présence des témoins suivants : Jacques Gilbert François Dubuisson, avocat au Conseil supérieur de Saint-Domingue, demeurant paroisse Saint-Rémy à Bordeaux ; Thomas Decazes, négociant de la paroisse Saint-Mexans ; Antoine Latour, négociant, même paroisse, et Isaac Combes-Dounous, avocat de Montauban.

La famille de Tausia est une famille noble de Guyenne, originaire de Bigorre, ayant sans doute une origine commune avec une famille du même nom qui fut maintenue dans sa noblesse en 1700, en Armagnac. La branche de Léonard, qui possède les seigneuries de Lépin, Litterie et Flaugergues est anoblie en 1703. Le frère cadet de Léonard est créé baron héréditaire, le 6 février 1817, et obtient par ordonnance du 17 juin 1817, le droit de faire précéder son nom par celui de sa mère (Both). Il est fait vicomte héréditaire, le 16 septembre 1828. Les lettres de février 1817 portaient le règlement d'armoiries suivant : *parti, au I d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 roses de mesme et en pointe d'un lion d'argent et au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles de mesme ; au II, d'azur aux 3 fleurs de lis d'or rangées en chef et au carpillon d'argent en pointe, sur le tout de gueules chargé d'une couronne murale d'argent.*

Le père du marié est chef d'escadron, avec rang de major, au régiment Chartres Dragons et chevalier de Saint-Louis. Il ne semble pas avoir assisté au mariage. La mère du marié, présente, est la fille de Léonard Both, négociant bordelais, d'une famille noble, d'origine néerlandaise (fixée en partie à Hambourg), et de Marie Nairac qui assiste au mariage, ainsi que Paul et Suzette de Tausia.

Jean-Léonard de Tausia °Bordeaux 13 octobre 1767, mort à Flaujagues, le 2 août 1829. Au moment de son mariage, il est lieutenant au régiment d'infanterie allemande d'Alsace, et demeure à Flaujagues (aujourd'hui commune du canton de Pujols, arrondissement de Libourne). Il quitte l'armée pendant la Révolution et se consacre à la gestion de ses domaines. Il est qualifié d'agriculteur, dans un acte du 18 Germinal an IV (7 avril 1796) où il déclare, assisté de son cousin germain, Jacques Faure, négociant à Bordeaux, la naissance de son fils Pierre de Tausia, né la veille, à la mairie de Flaujagues.

Son acte de décès le qualifie de chef d'escadron de cavalerie et chevalier de l'ordre royal du mérite militaire de Brassard. (Était-ce une promotion à titre honorifique où avait-il repris du service ?)... Ils eurent :

a. Daniel-Léonard de Tausia °Bordeaux 26 août 1791, mort à Bergerac, le 23 janvier 1880.

- b. Pierre, de Tauzia, dit le chevalier de Tauzia, vivant à Flaujagues où il meurt le 2 janvier 1856, d'où une descendance.
 - c. Catherine-Elisabeth de Tauzia °ca 1793, qui épouse à Flaujagues, le 8 août 1813, Pierre de Lapoyade.
 - d. Catherine de Tauzia °ca 1796, qui épouse à Flaujagues, le 8 août 1813, Pierre Louis de Briançon.
- 4- Catherine Elisabeth Lys °Bordeaux 19 novembre 1772¹³. Elle épouse en premières noces, Guillaume Cramer °Francfort ca 1762, mort en 1815, négociant. Il travaille dans la Maison Bethmann, avant d'être associé un temps, chez Faure Frères, les cousins de son épouse.

En secondes noces, elle épouse Pierre, Joseph, Charles Durège, écuyer, fils de Jean Durège de Ribelon, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, et d'Elisabeth Smith. Les Durège étaient d'une famille noble du Bordelais qui portait : *de gueules à trois fasces d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent*.

Pierre Durège °Pessac sur Dordogne le 15 août 1777, est maire de Pessac en 1810 et président du collège électoral de la Gironde. Il est démissionnaire aux Cent-Jours, de nouveau maire à la seconde Restauration jusqu'à sa démission en 1825 et membre du conseil général de la Gironde, dont il démissionne en 1829¹⁴.

Il meurt au château de Saint-Aulaye (commune de Saint-Antoine de Breuilh, Dordogne) le 10 janvier 1841 selon la déclaration faite par son cousin, Isaac Louis Durège de Beaulieu, demeurant à Monestier, et par son gendre, Jean-Jacques Lapoyade de Cézac, demeurant à Fougueyrolles. Madame Durège meurt au même endroit, le 12 février 1856, selon la déclaration faite par Jean, Prosper, Adolphe Durège, habitant Ribebon et Jean-Jacques de Lapoyade, qui sont le fils et le gendre de son mari. Celui-ci a eu d'un premier mariage, un fils et une fille, mariée à Jean-Jacques de Lapoyade, et pas d'enfant avec Catherine Lys. Son fils, Jean Prosper Durège °1800 +1878, est, comme son père, maire de Pessac de 1825 à 1830 et de 1850 à 1852, et un légitimiste convaincu.

- 5- Bertrand, Benjamin Lys °Bordeaux le 8 septembre 1776, baptisé à l'église Saint-André, ayant pour parrain et marraine Bertrand Labrousse et Marguerite Guitar, "qui n'ont su signer".

¹³ Baptisée à l'église Saint-André, elle a pour parrain et marraine Pierre-Henry Bethmann et son épouse Catherine Elisabeth, représentés par Pierre Duranton et Marguerite Faure "qui n'ont su signer".

¹⁴ in Féret, *Statistiques générales de la Gironde*, tome 3, biographies, 1889.

Jean Lys °Plassac ca 1694, mort avant le 6 février 1790¹⁵, sieur du Plantis, troisième fils de Jean Lys et d'Elisabeth Dallay. Jean Lys habite Nieul-le-Virouil et épouse à Plassac, le 22 février 1724, Elisabeth Moufflet. Il achète le domaine de Maine-Breuil, près de Nieul-le-Virouil. Ils eurent quatre enfants :

1. Jean Lys °ca 1727, célibataire, mort avant 1811.
2. Isaac Lys °ca 1729, célibataire, mort avant 1811.
3. Jacques-Daniel Lys, qui suit.
4. Marthe Lys °ca 1734, morte sans alliance, avant 1811.

Jacques-Daniel Lys °1731, sans doute à Nieul-le-Virouil (ou peut-être à Saint-Genis de Saintonge), mort à Bordeaux en 1813. Il épouse à Jonzac, le 31 janvier 1762¹⁶, Marie Merzeau, fille de Jean Merzeau et de Jeanne Chevalier (née à Jonzac).

Il s'installe à Bordeaux avant 1764. Il fait baptiser ses six enfants aînés par le pasteur à Jonzac¹⁷, bien qu'habitant Bordeaux, mais les enfants suivants, à la cathédrale Saint-André à Bordeaux. En janvier 1775, il habite rue du Chais de Farine. En 1787, on le retrouve rue Richelieu où est signé le 20 décembre 1787, le contrat de mariage de sa fille Marie Elisabeth. En janvier 1793, à la date de la mort de leur fille Henriette, les Daniel Lys habitent rue Ausone, n°15.

Daniel Lys meurt le 24 janvier 1813 dans l'hôtel de son gendre Daniel Guestier, 15, pavé des Chartrons, à l'âge d'environ 82 ans, et est inhumé au cimetière protestant. Il est qualifié de propriétaire, dans l'acte de décès.

Il eut au moins dix enfants de son mariage :

1. Jean-Daniel Lys, baptisé à Jonzac le 12 février 1764.
2. Marie Elisabeth Lys, baptisée à Jonzac, le 7 février 1765 qui épouse à Bordeaux en décembre 1787, Daniel Guestier, armateur à Bordeaux, fondateur de la Maison Barton & Guestier ; anobli en 1816 par Louis XVIII, d'où une très nombreuse descendance.
3. Marie Lys °Jonzac 24 avril, baptisée à Jonzac, le 4 mai 1766.
4. Catherine Lys, baptisée à Jonzac, le 17 mai 1767.

¹⁵ Date de la déclaration de mariage de son fils Daniel.

¹⁶ Il déclara son mariage, ainsi que les enfants qui en étaient nés, au siège du présidial de Bordeaux, le 6 février 1790, conformément aux dispositions de l'Edit de Tolérance, en présence de quatre témoins : Jean Mathieu Faure, Elie Conte et Pierre-Auguste Guestier, capitaines de navire et Pierre Marraud, négociant.

¹⁷ Registres protestants de Jonzac, AD Charente-Maritime.

5. Jacques-Daniel Lys °Jonzac 24 mai 1769, baptisé à Jonzac. mort célibataire en 1837 ?). Il assiste peut-être à la signature du contrat de mariage de sa sœur Marie-Elisabeth Lys et à son mariage. Il est présent au baptême de sa nièce Marie Elisabeth Guestier, en février 1789 (où il représente le parrain absent) et à ceux de ses nièces Jenny (avril 1791) et Jeanne-Mathilde Guestier (octobre 1798, il est parrain de cette dernière).
6. Jeanne Lys, dite Jenny °30 juillet 1770, morte le 19 octobre 1834 à Courpignac¹⁸, qui épouse à Bordeaux, le 8 juin 1791, Jacques Chastellier, fils aîné de Jacques Chastellier, décédé, et de Marie-Anne d'Aulnis. Le mariage est béni par le pasteur Silva Blachon après "la publication des bans et dispense de deux par l'officier civil à Bordeaux ainsi que la triple publication faite au civil par M. le curé de Courpignac et d'après le certificat de publication dans l'Eglise protestante de Jonzac ainsi que dans la nôtre". Les témoins sont Pierre et Jean-Pierre Marraud, négociants, demeurant paroisse Saint-Paul, Gabriel Faure, négociant et Pierre-Auguste Guestier, capitaine de navire, tous deux demeurant paroisse Saint-Pierre.

Jacques Chastellier °1764 ou 1766, assiste avec sa future femme, au baptême de Marie-Elisabeth Guestier. Il habite au moment de son mariage, à Montplaisir, paroisse de Courpignac (canton de Mirambeau) où il meurt le 15 octobre 1805, à l'âge de 39 ans. Il est qualifié de marchand de bois, (déclaration faite par Jean Genet et Jean Chastellier).

Ils eurent au moins trois filles (qui assistent avec leur mère au mariage de leur cousine, Marie Sorbé, en avril 1810).

- a. Allida Chastellier, qui épouse Jean-Pierre Thomas Boisgiraud¹⁹, ancien élève de l'Ecole polytechnique, professeur d'université, chevalier de la Légion d'honneur.
 - b. Aspasia Chastellier, qui épouse J.A.Chastellier.
 - c. Suzanne Chastellier °1794 à Montplaisir, morte en 1869, qui épouse le 23 octobre 1839 (cx Me Stavelot à Saint-Genis) le Dr Philippe Michelet qui meurt le 15 mars 1875, sans postérité. Ils sont propriétaires du Maine-Breuil.
7. Anne-Sophie Lys °Jonzac 20 novembre 1771, morte à Bordeaux, 11, rue du champ de Mars, le 7 avril 1846, qui épouse à Bordeaux, le 10 juillet 1790, Jacques-Daniel Sorbé, négociant, demeurant rue des Allemandiers, fils de Pierre Sorbé²⁰ et de Marie Conte²¹. La bénédiction nuptiale leur est donnée par le pasteur Jacques Olivier²².

¹⁸ La déclaration du décès fut faite par ses gendres, Jean-Pierre Thomas Boisgiraud, professeur de chimie à Toulouse et Jacques Auguste Chastellier, propriétaire, demeurant à Tugeras, devant Pierre Jacques Chastellier, maire de la commune.

¹⁹ La famille Thomas Boisgiraud eut son patronyme modifié en Thomas de Boisgiraud par un jugement du tribunal de Saintes en date du 1er juin 1897; un fils né de ce mariage, Joseph, épousa en 1863 une petite fille de Marie-Elisabeth Lys, Nathalie de Courssou de Pécany.

²⁰ Négociant raffineur, d'une famille originaire de l'Agenais fixée à Bordeaux au XVIII^e siècle.

Daniel Sorbé °25 juillet 1754 à Bordeaux, baptisé le lendemain à la cathédrale Saint-André. Il assiste au mariage de son oncle, Elie Conte, en février 1776, et à celui de son cousin Daniel Guestier, en décembre 1787. Il est parrain de sa nièce, Mélanie Conte, en mai 1790.

Les Daniel Sorbé assistent au mariage de Jenny Lys en juin 1791, et Daniel Sorbé déclare le décès de sa belle-sœur, Henriette Lys, en février 1793. Il habite 5 rue des Allemandiers. Daniel Sorbé atteste des naissances de ses neveux J.-Théodore Sorbé en mai 1795, Jean-Pierre Sorbé en juillet 1796 et Pierre-Edouard Sorbé en novembre 1800. Dans l'acte de déclaration de la naissance de sa fille Elisabeth Sorbé en décembre 1797, il est qualifié de raffineur. Après mars 1804, les Daniel Sorbé s'installèrent 53, rue Saint-Rémy. C'est là qu'est signé le contrat de mariage de leur fille Marie Sorbé avec Philippe Nairac, en avril 1810 (le mariage civil eut lieu en mai). Daniel Sorbé est parrain de son petit-fils Jacques-Edmond Nairac en mars 1811, et sa femme d'un autre petit-fils, Georges Nairac en février 1816.

Daniel Sorbé porte par la suite le surnom de Lormont, où il a acquis une maison de campagne, comme le montre sa signature au mariage de sa fille Elisabeth Sorbé avec Jacques Bertrand en septembre 1831.

Il meut en son domicile bordelais, le 29 octobre 1831 à l'âge de 77 ans. Inhumé dans le cimetière protestant de la rue Judaïque, le pasteur Maillard préside les obsèques.

Les Daniel Sorbé eurent au moins six enfants : trois fils, dont deux moururent, semble-t-il, jeunes et sans alliance, et trois filles :

- a. Jacques-Daniel Sorbé °1793.
- b. Pierre-Daniel Sorbé °1795, +1874.
- c. Jacques-Daniel Sorbé °1800.
- d. Marie Sorbé °1791, +1868, qui épouse Philippe Nairac, °1782 +1877, raffineur, d'une famille de l'Albigeois dont plusieurs membres se sont fixés à Bordeaux fin XVII^e - début XVIII^e siècle. Ils ont eu une nombreuse descendance en France et à L'Ile Maurice.
- e. Elisabeth Sorbé °1797 +1874, qui épouse Jacques Bertrand.
- f. Marie-Elisabeth Sorbé °1804 +1822, célibataire.

²¹ Elle était la tante de Daniel Guestier.

²² En présence des témoins suivants : Jean Durand, fils aîné, commissionnaire, habitant rue du chais de farine, paroisse Saint-Pierre, François-Marie Aubusson, contrôleur des fermes et Matthieu Larrat, raffineur demeurant tous deux rue des Allemandiers, paroisse Saint-michel ; Jacques corbière, concierge résidant rue Muguet, même paroisse.

8. Anne "Henriette" Lys °Bordeaux 31 janvier 1773, baptisée à la cathédrale Saint-André, ayant pour parrain et marraine Isaac et Anne Merzeau, son oncle et sa cousine. Ceux-ci, absents comme le père de l'enfant, sont représentés par Bertrand Casties et Catherine Chouteau, qui "n'ont su signer".

Elle assiste à la signature du contrat de mariage de sa sœur Marie-Elisabeth Lys et peut-être au baptême de sa nièce Marie-Elisabeth Guestier. Elle est encore présente aux mariages de sa cousine Jeanne-Elisabeth Lys en mai 1790, et de ses soeurs Anne-Sophie Lys en juillet 1790, et Jenny en juin 1791.

Elle meurt à Bordeaux, le 31 janvier 1793, jour de ses 20 ans. (La déclaration est faite le lendemain par Daniel Sorbé, son beau-frère et par Joseph Boudet, marchand).

9. Jean-Jacques Lys °Bordeaux 17 janvier 1775, baptisé le lendemain à la cathédrale Saint-André, ayant pour parrain et marraine Jean et Jeanne Merzeau, absents et représentés par deux illettrés, Pierre Bourdet et Marianne Rivet. Il est encore vivant en février 1790, lors de la déclaration de mariage de ses parents.

Les activités de Daniel et Charles Lys



(portrait communiqué par un de ses descendants)

Les deux frères quittent Jonzac assez jeunes pour Bordeaux, puisque Daniel se marie à Bordeaux en 1767, à l'âge de 29 ans. Charles s'installe, sans doute assez tôt, à Saint-Domingue. Daniel Lys, seul, puis associé avec son frère puis son beau-frère est un des grands armateurs bordelais de cette époque. Il lance entre 1774 et 1792, 36 expéditions vers Saint-Domingue uniquement (une seulement, vers La Martinique) avec 11 navires. Il arme seul, entre 1774 et 1783, puis s'associe avec son frère Charles, et enfin lorsque son frère se retire des affaires, il arme avec son beau-frère Metzler. Il est en rapport avec un négociant de

Baltimore en 1795, mais on n'a guère d'informations supplémentaires sur ses affaires jusqu'à son décès. On notera les noms éloquents des navires des Lys : *Le Lys*, *La Saintonge*, *Le comte de Jonzac*, *L'Aimable Betsy*, *L'Aimable Marianne* (en l'honneur de leurs épouses). De façon intéressante, en choisissant le nom de l'un de leurs navires en 1790, les frères Lys affirment des opinions politiques, lors du sacre du premier évêque constitutionnel de Bordeaux, Mgr Pacareau : *le sacre du nouvel évêque remplit de joie les partisans de la constitution civile du clergé, et des armateurs de Bordeaux, que nous pourrions citer s'empressèrent de donner le nom de Pacareau à un de leurs navires appelé La Saintonge, qui le même jour arbora le pavillon national*²³.

Établi au Port-au-Prince, Charles avait une activité de négoce qui fut très prospère ; il quitte l'Ile le 14 mai 1780 à bord du navire Le Français escorté d'une escadre militaire et arrive à Bordeaux le 6 juillet 1780 où il s'installe.

Une importante correspondance entre Charles Lys et son beau-père, Pierre Isaac Garesché se trouve conservée aux Archives départementales de la Charente Maritime. On y apprend qu'il est un admirateur de Necker et qu'entre 1782 et 1784 il s'est versé 300.000 £ de bénéfice²⁴ ! De la vie à St-Domingue, il écrit : *ce sont des sociétés d'étiquette, toujours couteuses où abstraction faite de la facilité d'y faire des affaires la vie n'est rien moins qu'agréable.*

On comprend ainsi, pourquoi il se retira près de Jonzac.

Les frères Lys firent des acquisitions foncières considérables.

Le 2/8/1784 Charles achète de moitié avec son frère Daniel la châtelainie de Clion en Saintonge pour la somme de 190 000£¹. L'acte fut reçu par Gibert aîné notaire au Châtelet de Paris.

Il avait déjà acheté le 30/06/1782 au comte de Nieul, huissier de la marquise des dunes la terre et le château de Lussac près de Jonzac, ainsi que son annexe la terre de Breuill moyennant la somme de 164.000 £, propriété où il s'établira, se retirant des affaires en 1784; en 1790 il fut élu membre de l'Assemblée départementale.

Daniel, quant à lui acquit en 1793 un bien national, le domaine de Chalivette à Saint-Loubes (commune sur la rive droite de la Garonne) pour 366.000£. ;

*il fut nommé membre du premier consistoire de l'Eglise de Bordeaux, créé le 11.12.1804 ; ses 12 membres avaient été choisis par les chefs de famille les plus imposés de la paroisse*²⁵.

²³ Aurélien Vivier, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, Féret, 1877.

²⁴ *In Les Huguenots et l'Atlantique*, Les Indes savantes, 2009

²⁵ J. Cadène, *L'Église Réformée de Bordeaux*, 1892.

En 1795 les frères Lys deviennent actionnaires fondateurs de la Maison Faure Frères fondée par leur neveux Jean, Gabriel et Jacques Faure, fils de leur sœur Marie épouse d'Antoine Faure, marchand de Jonzac²⁶.

La maison Lys, dont le siège était rue du Parlement ne survivra pas au décès de Daniel, qui laisse un actif fort important de 800.000 F²⁷.

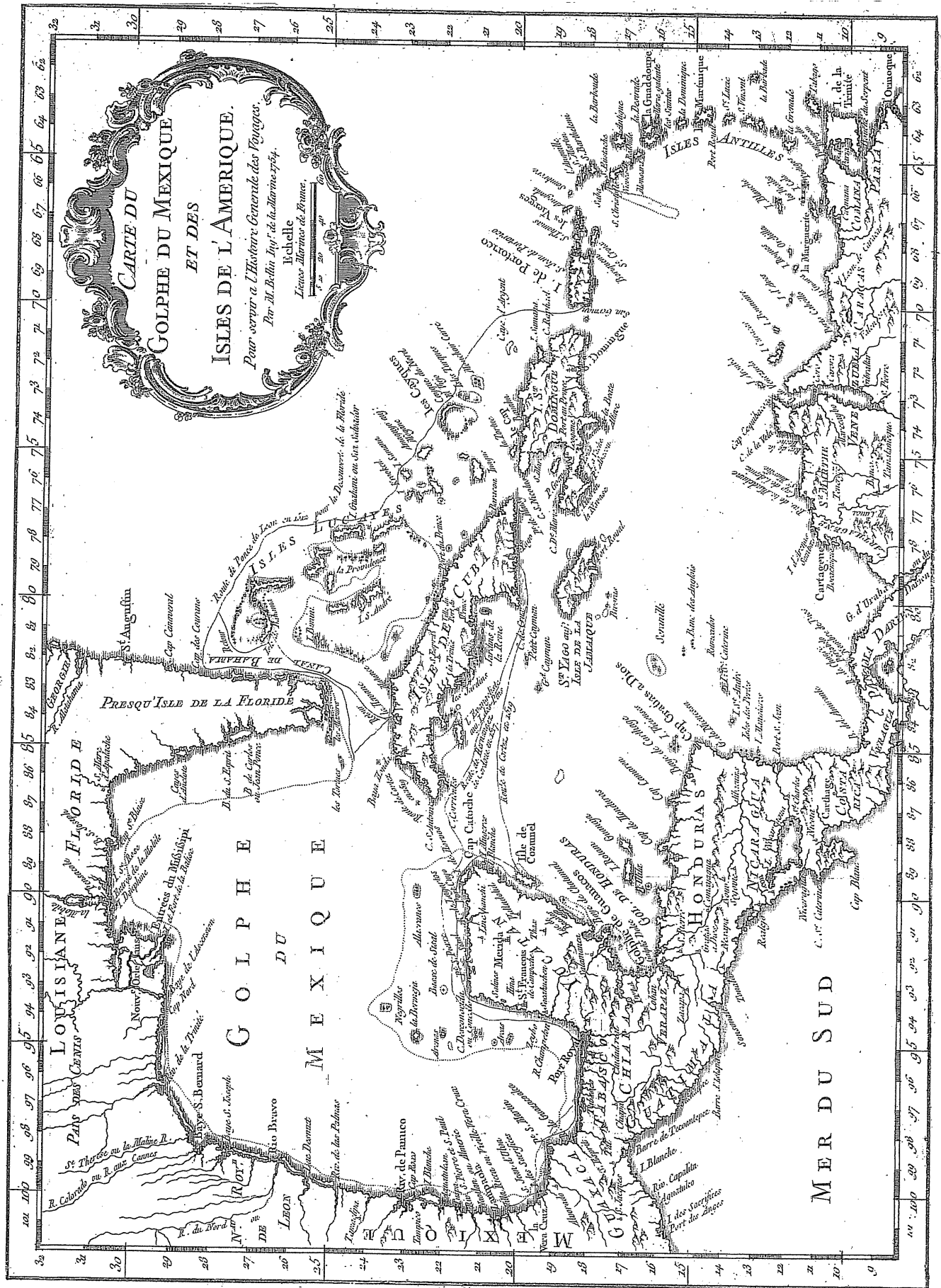
Denis FAURE

SOURCES

- *Histoire de la famille Lys par le baron Philippe de Luze (1916-1996), ancien ambassadeur de France en Afrique du Sud, descendant des Lys par les Guestier.*
- *L'Histoire de la famille Lys par le Dr Robert (Bibliothèque du Protestantisme français).*
- *Le livre des Lys et le site geneanet de mon lointain cousin Jacques Lys.*
- Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux. De la guerre d'Amérique à la Restauration*, PUPS, 2009.
- *Les huguenots et l'Atlantique*, Les Indes savantes, 2009 ; chapitre sur les Garesché par Benoît Jullien.
- AD de la Charente-Maritime.
- AD de la Gironde.
- *Notes de Jean Langeard.*

²⁶ Hubert Bonin, *De l'océan indien aux Antilles, Faure Frères, une dynastie de négociants et armateurs bordelais*, Les Indes savantes, 2015.

²⁷ Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux*, PUPS, 2009.



DÉPORTATION POUR LA FOI D'UNE CENTAINE DE RELIGIONNAIRES VERS LES ISLES D'AMÉRIQUE EN 1687

[TROISIÈME PARTIE]

Juste avant de conclure sa *troisième relation*, Etienne Serres qui se trouve à présent sur l'île de Curaçao, écrit¹ : *je m'y reposai quelque temps, pendant lequel j'appris quelques nouvelles de nos pauvres prisonniers qui étaient sortis du naufrage. On m'assura que M. Guiraud, M. Le Jeune, le sieur Mazauric, Pierre Lorange, Claude Jaran, Jacques Fontane, Pierre Amblard, Jean-Antoine Lafon et les deux Bouissons frères, s'étaient heureusement sauvés de la Martinique, comme aussi la veuve² de maître Aloger, et Marguerite Passe, femme de Jalabert. Je me réjouis beaucoup de leur délivrance.*

Nous apprenons ainsi, qu'en dehors de Pierre Issanchon, douze de ses coreligionnaires ont réussi à quitter La Martinique, dont deux femmes (sur les quatre qui ont survécu au naufrage du navire). Les deux autres se trouvent encore à La Martinique : Madon Joyeuse et Louise Séguin, l'épouse de David Vedel, qui va donner naissance à un fils. C'est d'ailleurs, le seul couple³ encore en vie à l'issue de la traversée. Les trois autres n'ont pas subi le même sort. Pierre Lause est mort pendant la traversée et sa femme s'est noyée lors du naufrage. Guillaume Lacombe a survécu, mais sa femme s'est noyée. Jacques Alloger s'est noyé, tandis que sa femme a échappé du naufrage.

- Quatrième relation d'Etienne Serres

A l'île de Curaçao, Etienne Serres entend revenir dans la foi réformée car il regrette amèrement d'avoir signé un acte d'abjuration dans le cachot du Fort-Saint-Pierre. Mais il ne serait pas en vie, s'il n'avait pas cédé à ses tortionnaires. Il lui faut rencontrer un pasteur avant de trouver le moyen de quitter cette île⁴. Il compte ensuite trouver un embarquement pour

¹ Matthieu LELIÈVRE, *Un déporté pour la foi, Troisième relation du sieur Serres contenant sa captivité dans l'Amérique*, [La Martinique et Saint-Domingue], Paris, Librairie évangélique, 1881, p. 123. L'orthographe des patronymes est sujette à des variantes. Il faut plutôt lire : Orange (selon différentes sources), Jurand, Boisson, Alloger...

² Son époux Jacques Alloger, facturier de laine de Nîmes, est mort lors du naufrage.

³ Dans la notice qui leur sera réservée, nous indiquerons le sort de ces derniers.

⁴ Matthieu LELIÈVRE, *Un déporté pour la foi, Quatrième relation du sieur Serres sur le sujet de sa délivrance*, [L'évasion et le retour en Europe], Paris, Librairie évangélique, 1881, p. 125-127 : *Ma dernière relation vous apprend, Monsieur, que j'étais à Curassol, et que j'attendais dans ce port le moyen d'aller dans un autre, qui me promettait beaucoup de repos et de sûreté. Je vous disais en même temps qu'avant que de quitter le port d'où je vous écrivis, je voulais travailler à une affaire très importante, de laquelle dépendait la paix de ma conscience, et que je vous ferais savoir ce*

gagner les Provinces-Unies puisque l'île de Curaçao est néerlandaise et qu'une importante liaison commerciale est établie avec le port et la ville d'Amsterdam.

- Etienne Serres passe quatorze jours à Curaçao

Curassol me paraissant un lieu favorable pour cela, je fus trouver le pasteur qui est là établi, pour prêcher aux colonies hollandaises. Je lui confessai ma faute ; je l'entretins de la douleur continuelle qu'elle me causait ; je lui dis que mon désir était de la réparer publiquement, sans aucun délai, pour recouvrer la paix qu'elle m'avait ravie et pour édifier l'Eglise, qu'une telle faute ne pouvait que scandaliser beaucoup, lorsqu'elle viendrait à la connaître. Ce pasteur me témoigna qu'il eût voulu de bon coeur m'accorder ce que je souhaitais, qui est de m'admettre à la paix de l'Eglise, après la confession et la repentance publique de ma faute, mais qu'il ne pouvait pas le faire, parce qu'il n'entendait pas le français, et que je n'entendais pas le flamand. Il ajouta que, comme il était important de réparer bien ma faute pour l'édification de l'Eglise, et pour la paix de mon âme, il me conseillait d'aller à Saint-Thomas, qui est une île danoise, où je trouverais un ministre français, pasteur de la compagnie de Son Altesse sérénissime de Brandebourg, entre les mains duquel je pouvais faire ma réparation⁵.

Etienne Serres comprend qu'il va devoir se rendre à l'île de Saint-Thomas pour y rencontrer le pasteur Louis Marsal. Mais, avant d'effectuer la traversée, il passe deux semaines à Curaçao, pour s'y faire soigner et se reposer. Des coreligionnaires, des Français, sont très charitables à son égard, dont notamment deux chirurgiens, un Anglais chez lequel il demeure. Il reçoit même de l'aide d'un papiste ou des faveurs de la part de juifs⁶.

qu'elle est, lorsque je pourrais vous parler de ma délivrance. Maintenant que Dieu l'a opérée, et que j'en goûte toutes les douceurs, je veux m'acquitter de ce que je vous ai promis lorsque je la désirais et que je l'attendais.

L'affaire importante à laquelle je devais m'occuper à Curassol, était celle d'y réparer la grande faute que j'avais commise au fort Saint-Pierre, lorsque, dans le cachot où on m'avait mis, et au milieu des tourments qu'on m'y faisait souffrir, je me laissai ravir un seing contre ma religion. La chair avait beau excuser cette faute par les troubles où j'étais lorsqu'on me la fit commettre, je sentais toujours en ma conscience que cette faute était grande, et qu'elle ne pouvait être expiée que par une grande et longue repentance. Elle était d'autant plus grave, que je la commis après avoir beaucoup souffert, et lorsque j'étais résolu de tout souffrir pour ne m'en rendre jamais coupable. Avant que la tentation vînt me chercher, pour tâcher de m'ébranler dans les prisons, je promis à Dieu que je serais fidèle à sa vérité, quoi que le mensonge pût faire contre moi. Et me souvenant, dans le fort de la persécution, que nos frères avaient soutenu les plus cruels assauts, et qu'ils avaient répandu tout leur sang pour défendre notre religion, et pour en laisser la pureté à leurs enfants, j'avais résolu, pour la garder, de perdre, non seulement mes biens et mon repos, mais aussi ma vie. Ayant oublié dans la peine mes résolutions et mes engagements à souffrir la peine la plus cruelle, pour ne commettre jamais aucun acte d'infidélité contre ma religion, ma conscience me reprochait toujours mon oubli ; le reproche continuel qu'elle me faisait de ma faiblesse et de ma lâcheté fit que je ne pensai qu'à réparer ma faute, aussitôt que j'en trouverais l'occasion l'attendais.

⁵ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 127-128.

⁶ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 129-130. [...] je reçus plusieurs bienfaits de diverses personnes, mais particulièrement de M. Douères, qui est un des principaux de l'île ; des sieurs Théophile et du Robin, chirurgiens, et du sieur Jancly, Anglais, chez lequel je logeai : ces quatre messieurs sont protestants et entendent la langue française ; ils me témoignèrent toujours qu'ils prenaient beaucoup de part à tous mes malheurs. Je ne nomme pas les autres bienfaiteurs français protestants que je trouvai dans cette île, pour ne me souvenir pas de leurs noms. Il me souvient seulement qu'un nommé Bonnevide, de Savoie, qui est hôte dans l'île et papiste de profession, fut fort honnête envers moi ; il se plut à me témoigner sa charité en plusieurs rencontres,

Il précise dans sa relation : *Ce port me paraissait bien doux, après avoir essuyé tant d'orages et tant de tempêtes ; il semblait que bien des choses voulaient que je fixasse là mon séjour : j'y étais malade, fort languissant, extrêmement fatigué de mes grands voyages ; j'y recevais les remèdes et les soins qui m'étaient nécessaires ; j'y trouvais même le moyen d'y gagner honnêtement mon pain. Mais quoique je fusse serré par tous ces liens, et qu'ils parussent assez forts pour me retenir dans cette île, ma conscience ne me permit point d'y faire mon séjour. Elle me sollicitait tous les jours à aller réparer ailleurs ma faute, et à m'approcher autant que je le pourrais de ma pauvre famille, que je croyais toujours en France, exposée à la persécution, et en danger d'y périr*⁷.

Etienne Serres, prévenu du prochain départ d'un navire hollandais parvient à y trouver une place. Il rencontre le capitaine, qui est de la ville d'Amsterdam, et originaire de la Hollande, nommé Speldrenien, très bon protestant. Il parlait bon espagnol et me connaissait déjà. Je le priai en langue espagnole de me donner une place dans son vaisseau pour me porter en Hollande. Il me dit qu'il n'avait rien à me refuser, mais qu'il m'avertissait que son voyage serait de six mois, devant aller à Saint-Thomas et à Saint-Eustache pour charger son navire, et qu'il importait, si je voulais faire toute cette course, que je demandasse la grâce que je lui demandais, à des bourgeois, l'un desquels était M. Douères, et l'autre M. Penou. Cette grâce me fut facilement accordée par ces messieurs, à qui je la demandai⁸.

A bord du *Lion d'or*, Etienne Serres quitte l'île de Curaçao et trouve longue la durée de la traversée, [...] *quelle que fût sa durée, je ne m'en ressentis point pour en souffrir aucune incommodité. Les bontés qu'avait pour moi le capitaine, et les honnêtetés qu'il exerçait tous les jours en mon endroit, firent que ce long voyage ne servit qu'à rétablir parfaitement ma santé*⁹. (Enfin une bonne nouvelle !).

- Etienne Serres passe trois semaines à Saint-Thomas et rencontre le pasteur Marsal

Le navire à bord duquel se trouve Etienne Serres arrive à Saint-Thomas, en février 1688. Il va enfin pouvoir rencontrer le pasteur Marsal que le pasteur exerçant son ministère à Curaçao, ne parlant que le flamand, lui a vivement recommandé.

A la révocation de l'édit de Nantes, le pasteur Louis Marsal quitte la ville de Metz. Il exerce son ministère à l'île de Saint-Thomas, dès 1687, puis accepte l'offre qui lui est faite de s'établir à l'île de Saint-Christophe, au début de l'été 1688¹⁰.

et, parce que son humeur obligeante et son inclination à faire du bien, sont des choses assez rares en ceux de sa religion, et que je venais de trouver et d'expérimenter en eux des humeurs et des inclinations bien contraires, - son nom est fort imprimé dans ma mémoire. Je n'ai pas oublié aussi les faveurs que j'ai reçues des juifs dans cette île : ils ne voulaient jamais prendre mon argent, lorsque j'allais acheter quelque chose dans leurs boutiques, quoi que je pusse faire pour les y obliger.

⁷ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 130-131. *Les efforts de ma conscience me firent sortir de Curassol, après que j'y eus demeuré quatorze jours.*

⁸ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 131-132.

⁹ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 132.

¹⁰ Othon CUVIER, *La persécution de l'Église de Metz décrite par le sieur Jean Olry*, deuxième édition, accompagnée de sources et de notes par Othon Cuvier, pasteur de cette Église, Paris, Librairie A. Franck, 1859. p. 218 :

Jean Olry, ancien notaire à Metz, âgé de 64 ans, condamné à l'exil, le 20 décembre 1687 est conduit au fort de l'île de Ré, pour y mettre mis dans un cachot. Il quitte le port de La Rochelle à

[...] Nous n'eûmes pas plus tôt jeté l'ancre que je fus voir M. Marsal, ministre français, auquel le pasteur de Curassol m'avait adressé. M. Marsal est natif de France et de la ville de Metz ; il a des dons et des qualités qui le distinguent, dans la société chrétienne en général et dans le ministère en particulier ; sa piété et sa charité me firent remarquer en lui un mérite distingué. Il me reçut fort humainement et, ayant sondé et touché vivement mon cœur sur mon péché, après m'avoir demandé si j'avais fréquenté quelque exercice de la religion romaine, depuis que j'avais commis mon crime ; ayant appris de ma bouche, comme la vérité est, que je n'étais entré dans aucun temple, et que je n'avais fréquenté aucun exercice des papistes, mais que je m'en étais éloigné, pour réparer ma faute, autant qu'il m'était possible, il m'en fit faire réparation en public un jour de dimanche d'une manière fort édifiante.

Je passai trois semaines dans cette île, et y reçus toujours un bon accueil et de très bons offices de ce pasteur. Il les confirma jusques à l'heure de mon départ, car, ayant été lui dire adieu, et recevoir sa bénédiction, après m'avoir parlé d'une manière touchante et propre à conserver dans une conscience la tranquillité qu'il y avait mise, il m'offrit sa bourse, et me pressa à prendre de là ce qui m'était nécessaire. Je le remerciai de cet acte de charité, en l'assurant que l'argent que j'avais sauvé du naufrage n'avait pas encore fini, et en le priant de garder celui qu'il m'offrait pour d'autres pauvres exilés qui en auraient plus de besoin que moi. Toute ma résistance ne fit qu'enflammer sa charité ; il me dit que je pouvais prendre ce qu'il m'offrait, sans craindre que cela fit aucun préjudice aux autres affligés qui auraient recours à lui. Mais quelques instances qu'il fit pour m'y engager, je refusai toujours son offre si obligeante. Il se tourna d'un autre côté pour me faire du bien ; n'ayant pu m'obliger à prendre de l'argent, il me fit d'autres présents, qu'il m'obligea à prendre ; il m'honora aussi de lettres de recommandation pour MM. les commis de la compagnie de Brandebourg, qui sont à Saint-Eustache¹¹.

- Etienne Serres passe environ trois mois à Saint-Eustache

Etienne Serres débarque à Saint-Eustache où il est fort bien accueilli. Sur cette île, grâce aux lettres de recommandations remises par le pasteur Marsal, il est logé chez les commis de la compagnie de Brandebourg. [Ils] me firent toutes les honnêtetés que je pouvais souhaiter. Celles de M. Cabibel¹² sont fort imprimées dans mon cœur ; c'est un Français, marchand de Mazamet dans la province du haut Languedoc ; c'est un des prisonniers envoyés

bord du *Capricieux*, le 1er mars 1688, pour La Martinique où il débarque le 8 avril suivant. Jean Olry parvient à quitter l'île le 31 mai 1688, gagne l'île de Saint-Christophe, puis celle de Saint-Eustache, le 20 juin 1688 où il trouve un embarquement à destination des Provinces-Unies. Il écrit dans ses mémoires : *Pendant notre séjour dans cette île, [Saint-Eustache] le sieur Marsal, mon compatriote, qui était ministre en l'île St-Thomas, fut demandé pour être ministre en l'île St-Christophe, ce qu'il accepta. Et en passant par notre île, qui était son droit chemin, on lui demanda une prédication en l'église des Flamands, qui est très bien bâtie et en une belle situation ; laquelle il promit de faire le dimanche suivant. Je crus que Dieu m'envoyait son serviteur tout à propos pour faire mon abjuration entre ses mains et me rétracter de la misérable signature [...].*

¹¹ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 132-135.

¹² Archives familiales, généalogie Cabibel (famille originaire de Mazamet, haut Languedoc, dont descend l'auteur de cet article) et AD Hérault, C 274. Il s'agit d'Abel Cabibel, né le 28 mars 1650 et baptisé à l'église réformée de Mazamet le 15 avril 1650, fils de Pierre Cabibel, notaire de Mazamet, et d'Isabeau Bonnafous. Abel Cabibel, marchand à Mazamet, qui cherche à émigrer après la révocation de l'édit de Nantes, est arrêté au début de l'année 1687 et conduit dans les prisons de Castres. Aux termes d'un procès, il est condamné à l'exil. Déporté aux îles d'Amérique, il est relégué à l'île de Saint-Martin. Il réussit à trouver un embarquement pour l'île de Saint-Eustache où il s'établit. C'est ainsi qu'il accueille et aide Etienne Serres lors de séjour...

de France dans l'Amérique, à cause de leur constance en religion. Il se sauva avec plusieurs autres de l'île Saint-Martin, et Dieu l'ayant conduit jusques à Saint-Eustache, il lui fit trouver là un emploi digne de lui. L'usage qu'il en fait me persuade que Dieu lui en prépare encore d'autres. Il est très charitable et très officieux ; j'en ai fait diverses expériences. Il est approuvé de tout le monde : c'est ce que j'ai reconnu pendant le séjour que j'ai fait à Saint-Eustache, où j'ai demeuré environ trois mois¹³.

Etienne Serres évoque aussi d'autres navires¹⁴ qui embarquent en 1687 et en 1688 des huguenots et huguenotes condamnés à l'exil. La Martinique est le lieu de destination pour le plus grand nombre, puis Saint-Domingue. L'on sait qu'ensuite, le gouverneur de Blénac reçoit l'ordre de les disperser dans toutes les Antilles, séparant souvent les membres d'une même famille. Les îles de La Grenade, La Guadeloupe, Marie-Galante, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix, Saint-Martin notamment, deviennent des lieux de relégation. Ces déportés pour la foi (hommes ou femmes) y meurent parfois à cause des conditions de vie difficiles, du climat auxquels ils ne sont pas habitués. Ils ne parviennent pas non plus à travailler la terre qu'on leur attribue pour pouvoir subsister. Mais heureusement, certains parviennent à se réfugier dans d'autres îles sous domination danoise, néerlandaise, ou anglaise, notamment, celles de Saint-Thomas, Saint-Eustache, Curaçao, Saint-Christophe. Là, ils trouvent un embarquement et rejoignent l'Europe. L'entraide entre coreligionnaires de toute nationalité leur permet ainsi de gagner un pays du Refuge. La complicité de capitaines de navires marchands huguenots qui se rendent en France, en Angleterre ou aux Provinces-Unies est bien connue. Par ailleurs, les déportés pour la foi sont souvent pris en charge par leurs coreligionnaires déjà installés aux îles d'Amérique, parfois bien avant la révocation de l'édit de Nantes. Ils y sont devenus des nouveaux convertis pour y être tolérés (à La Guadeloupe, La Martinique, Saint-Domingue, Saint-Christophe dont l'île est partagée entre les Français et les Anglais). Cette grande solidarité leur permet souvent de s'échapper quelques temps après leur arrivée et de gagner une autre île.

Etienne Serres pense à ses compagnons d'infortune¹⁵, à ceux qui n'ont pas eu la même chance que lui d'être encore en vie et de pouvoir trouver un pays du Refuge pour y être libre

¹³ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 135.

¹⁴ [...] j'ai appris que cinq navires de France étaient arrivés à la Martinique, chargés des gens de notre religion. Les deux qui sont venus les derniers ont été envoyés à Saint-Domingue. Chacun de ces navires portait environ cent prisonniers.

¹⁵ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 136-137.

J'ai été extrêmement affligé lorsque j'ai su que j'avais tant de compagnons de mon sort et de mes malheurs. Mais ce qui m'a un peu consolé dans la suite, est d'apprendre que mes pauvres frères qu'on a portés dans l'Amérique depuis le naufrage de notre vaisseau, y avaient eu un traitement moins rude que celui que nous y avons reçu. Lorsque j'ai voulu m'informer de ce changement, on a voulu me faire croire que cette inégalité de traitement venait de ce que, dans le temps de notre naufrage, on avait perdu les ordres qu'on portait pour nous dans l'Amérique ; cela voudrait dire que les ordres n'étaient pas si cruels que l'ont été les actes de ceux qui devaient les exécuter. Mais j'ai de la peine à me persuader que les instruments de la cruauté de la France soient allés au-delà de la cause qui les a fait mouvoir et qui les fait agir.

S'ils n'ont pas traité si cruellement dans l'Amérique, nos pauvres frères qui y sont arrivés après nous, cela peut venir de quelque changement de politique dans leur cause et dans les ordres qu'elle leur donne. La plus grande cruauté que ces instruments aient exercée est celle de séparer le père de l'enfant, la mère de la fille et le frère de la soeur, et de les disperser dans les îles françaises les plus éloignées les unes des autres. C'est ce qu'on a fait à l'égard des prisonniers des trois navires qui sont

d'y exercer sa religion. [...] Ceux qui me l'apprirent à Saint-Eustache, me dirent que du second, du troisième et du quatrième navire qu'on avait chargés en France de nos confesseurs pour les porter dans l'Amérique, il en est mort plusieurs dans le voyage, et beaucoup plus encore dans les îles, à cause de l'air qui est malsain, et de la nourriture qui n'y est pas bonne. On m'assura de plus que la plupart de ces dignes confesseurs ont beaucoup de peine à gagner là leur vie et y pouvoir subsister, surtout ceux qui ne sont pas accoutumés à travailler à la terre, parce qu'il n'y a dans l'Amérique aucun autre travail à faire ; mais que, pour leur conscience, elle y est entièrement libre, n'étant point pressés pour changer de religion¹⁶.

Etienne Serres indique qu'il va faire la traversée, à destination d'Amsterdam, en compagnie de la femme d'Antoine Jalabert, de Nîmes, rescapée comme lui du naufrage, et d'un nommé Paloc, de Saint-Jean de Blaquière, [...] qui avait été envoyé en esclavage dans l'Amérique par le troisième vaisseau qui y a porté ceux de notre ordre, et qui s'est sauvé de l'île de Saint-Martin où il avait été mis¹⁷.

- Etienne Serres quitte Saint-Eustache le 17 avril 1688 à bord du Lion d'or, à destination du port d'Amsterdam

[...] Le capitaine du navire fut bon et charitable envers tous ; il n'y eut aucun de nous qui ne se ressentît de sa bonté et de sa charité ; mais je puis dire qu'il les continua envers moi d'une façon toute particulière ; il me fit toujours coucher dans sa chambre et manger à sa table, et ne voulut jamais prendre aucun argent de moi ni des autres personnes qui étaient dans son navire pour le même sujet pour lequel j'y étais, de sorte qu'il nous a donné à tous le passage et la nourriture¹⁸.

- Etienne Serres débarque le 7 juin 1688 dans le port d'Amsterdam

La traversée dure cinquante-deux jours. Etienne Serres ne donne aucun détail sur la façon dont elle s'est passée. Nous n'avons aucun élément sur la navigation, l'état de la mer, du vent, la route suivie par le navire. Nous savons seulement qu'il a dormi dans la chambre du capitaine, qu'il a pris ses repas à sa table, et que cela ne lui a rien coûté. Il est extrêmement reconnaissant envers le capitaine du *Lion d'or*.

Je lui ai l'obligation de m'avoir mené à un port après lequel je soupirais depuis longtemps ; c'est la Hollande, et c'est Amsterdam qui en est la capitale. C'est ici où ma délivrance m'a conduit, où, par la grâce de Dieu, mon vrai libérateur, je me vois délivré des mains de mes persécuteurs et de tous les efforts de la persécution. C'est un port où je goûte autant de biens que j'ai souffert ailleurs de maux : le plus dur esclavage s'y change en une heureuse liberté. Que les privilèges que les vrais chrétiens y possèdent sont grands ! Qu'on y

venus à l'Amérique après le nôtre. Aussitôt qu'ils furent arrivés à la Martinique, on les sépara et on les dispersa de la façon que je viens de dire.

¹⁶ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 138-139.

¹⁷ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., p. 139-140.

¹⁸ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], op.cit., cité. p.140-141. Son nom mérite si fort d'être connu et d'être conservé dans le souvenir, que, quoique je l'ai déjà nommé une fois, je ne saurais m'empêcher de le nommer encore ; c'est le capitaine Speldrenien, d'Amsterdam, instruit dans notre religion, l'aimant et la pratiquant. Je n'ai jamais rien vu en lui qui ne fût bon, honnête, généreux, et qui ne portât les marques d'un bon chrétien et d'un très bon réformé.

savoure des douceurs ! Que la conscience y est en repos ! Que le coeur y est content ! Que ceux qui ont passé par les chaînes de la persécution, par ses prisons, par ses gouffres, par ses écueils et à travers les grands dangers où elle expose ceux qu'elle poursuit, se trouvent heureux de se voir dans cet asile ! Combien de fois ai-je souhaité, depuis le peu de temps que j'y suis, que tous ceux qui passent par mes disgrâces pussent arriver à un port si heureux !

Etienne Serres cherche des compagnons avec lesquels il a été emprisonné avant de quitter le port de Marseille : *Mais le nombre en est petit. J'ai beau chercher ceux qui ont persévéré dans mes liens, de trente-neuf qui ont été fidèles à Dieu dans les prisons d'Aigues-Mortes,[...] il en est mort trente et un de maladie, et un autre s'est noyé dans notre naufrage ; de sorte que je ne puis trouver que six personnes en vie de toute notre troupe. M. de Lerpinière, de Saumur, qui est de ce nombre, est encore dans l'esclavage à Saint-Domingue ; le sieur Mazauric, d'Alais, qui en est aussi, et qui s'est sauvé de la Martinique, est à la Nouvelle-Angleterre¹⁹ [...].*

Etienne Serres précise : [...] *Le nombre que j'ai trouvé de nos confesseurs qui se sont sauvés du naufrage est aussi petit. Voici ceux que j'ai pu découvrir en Hollande : M. Guiraud est un confesseur qui a signalé son courage dans les prisons pour les intérêts de Dieu, aussi bien que dans les armées pour les intérêts du roi. Dieu a enfin couronné sa constance d'une heureuse délivrance, et l'a conduit jusqu'à La Haye, où il est maintenant²⁰.*

Le sieur Issanchon, chirurgien, qui est dans Amsterdam²¹ ; maître Lorange, qui est passé par cette ville, et qui est allé en Suisse, deux frères nommés Boisson et Marguerite Passe²², qui fait son séjour dans cette ville, et le sieur Le Jeune, qui est de nos prisonniers d'Aigues-Mortes²³ [...]. Il est maintenant à Groningue, où il glorifie Dieu en paix, de sa persévérance, de ses victoires et de sa délivrance²⁴.

Etienne Serres ajoute pour conclure sa relation : [...] *on ne saurait jamais assez bénir Dieu de se voir dans le port où je vis. J'y trouve une grande foule de nos réfugiés ; cette grande ville en est pleine, et il n'y a point de ville dans la Hollande, ni dans les sept provinces unies où on n'en voie plusieurs.*

J'admire leur nombre, la diversité de leurs ordres, de leurs âges et de leurs conditions. C'est là où je remarque, avec beaucoup de joie, que nous avons en France des coeurs ardents pour Dieu et fidèles à sa vérité, plus qu'on ne pensait et qu'on n'en attendait. J'en vois à l'épreuve de toutes les tentations du monde ; je comprends parmi ceux-ci ces dignes confesseurs dont la patience a lassé la violence de nos persécuteurs, et à qui la constance vient d'ouvrir les prisons et toutes les portes de notre malheureux royaume, et d'obtenir des passeports pour venir en sûreté dans ces provinces, et aller en toute liberté dans d'autres Etats. J'admire le nombre de ces bons confesseurs et la piété de tous ceux qui, avec eux, ont tout abandonné pour Dieu.

¹⁹ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 141-143.

²⁰ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 143-144.

²¹ Il a donc apparemment quitté la ville de Londres qui n'était peut-être qu'une étape, avant de gagner les Provinces-Unies et la ville d'Amsterdam.

²² Il s'agit de la femme d'Antoine Jalabert avec laquelle il a fait la traversée pour gagner Amsterdam.

²³ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 144.

²⁴ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 149.

Je finis ma relation en vous assurant qu'après avoir été vingt mois en prison, et avoir passé par tant de périls et par tant de malheurs, je ne puis assez bénir Dieu de m'avoir conduit à Amsterdam, où je suis arrivé le 7 du mois de juin de l'année 1688, et où, tout consolé et tout content, j'espère de trouver le moyen de passer le reste de mes jours en paix. Qu'il me tarde, mon cher Monsieur, de vous voir et de vous embrasser, dans un lieu où la conscience est si libre et le salut si assuré²⁵ !

Etienne Serres cite dans sa relation le nom de coreligionnaires qui ont quitté les îles d'Amérique et rejoint l'Europe. Nous pouvons ajouter à cette liste, le nom de certains qui vont y parvenir, notamment, Pierre Brun, André Cers, Pierre Duclos, Jacques Ducros, David Fesquet, Jacques Gras, Etienne de Lerpinière, Pierre Michel, Terrieu, Antoine Turc, David Vedel et sa femme (avec leur fils).

Il est intéressant, par ailleurs, de souligner qu'Etienne Serres fait imprimer ses quatre relations, en s'adressant à Paul Marret²⁶, libraire éditeur, rue des Cordonniers, à Amsterdam. Il doit sans doute le connaître car ce dernier est un religionnaire fugitif du colloque de Montpellier.

Elisabeth ESCALLE

(A suivre).

²⁵ M. LELIÈVRE, [Quatrième relation...], *op.cit.*, p. 150-151.

²⁶ Elisabeth ESCALLE, « *Les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier, 1685-1710* » DEA d'Histoire moderne & contemporaine, (mémoire sous la direction du recteur Jean-Pierre POUSSOU), Institut d'Occident moderne, Université Paris IV - Sorbonne, Paris, 1991, 346 pages.

Paul Marret est cité dans la nomenclature que nous avons établie pour notre DEA (annexe vol. II, p.152) et figure également dans celle rédigée pour notre thèse avec de plus amples renseignements : Paul Marret, marchand libraire à Montpellier, est le fils d'Antoine Marret et de Marguerite Mavine.

Il épouse en premières noces, Jeanne Bouly, fille de Jean Bouly (contrat de mariage passé devant Me Gaujac, notaire à Montpellier, le 9 décembre 1670, (dot de 1.800 livres). Veuf, sans enfant, il se remarie, et a trois enfants. Il parvient à quitter le royaume, avec sa femme et ses enfants, et s'établit à Amsterdam comme libraire, éditeur.

AD Hérault C 274. *Fugitif avec sa femme et trois enfants avant mars 1687.*

AD Hérault C 308 : régie des biens des religionnaires fugitifs, 1er mars 1687 : *le sr Paul Marret fugitif, marchand libraire : vente de ses livres.*

AN TT 256/B, régie des biens des religionnaires fugitifs : *Paul Marret Marchand libraire à Montpellier, biens laissés estimés à 3.928 livres.*

Fichier wallon : *réfugié à Amsterdam, assisté en avril 1688.*

Deux enfants naissent à Amsterdam : Catherine Marret, le 31 juillet 1691 et David Marret, le 20 août 1692.

SOURCES

- Charles W. Baird, *Histoire des réfugiés huguenots en Amérique*, Toulouse, 1886.
- Élie BENOÎT, *Histoire de l'Édit de Nantes*, troisième partie, XX^e livre, Delft, 1695.
- Charles BOST, *Les Martyrs d'Aigues-Mortes. Appendice III, Liste des prisonniers et des prisonnières des Prisons d'Aigues-Mortes 1686-1766*, Paris, 1922.
- Othon CUVIER, *La persécution de l'Église de Metz décrite par le sieur Jean Olry*, deuxième édition, accompagnée de sources et de notes par Othon Cuvier, pasteur de cette Église, Paris, Librairie A. Franck, 1859.
- Eliane DUBOST-VEDEL, *La vie à Clarensac : à la mémoire de David Vedel, déporté pour la foi*, chez Lacour-Colporteur, Nîmes, 1996.
- Élisabeth ESCALLE, « *Les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier, 1685-1710* » DEA d'Histoire moderne & contemporaine, (mémoire sous la direction du recteur Jean-Pierre POUSSOU), Institut d'Occident moderne, Université Paris IV - Sorbonne, Paris, 1991, 346 pages.
- Élisabeth ESCALLE, thèse (en cours de rédaction) de doctorat d'Histoire moderne & contemporaine, sous la direction du recteur Jean-Pierre POUSSOU, « *Histoire d'une migration : les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier, 1685-1710* » (première partie : 116 pages rédigées, seconde partie : 2400 notices biographiques), 1998.
- Eugène et Émile HAAG, *La France Protestante*, Paris, 1846-1858.
- *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peysonnel, chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique*, Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, le 15 octobre 1687. Cette relation est reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa *IV^e Lettre pastorale, seconde année*, Rotterdam, Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688.
- Pierre JURIEU, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année*, à Rotterdam, chez Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688, avec privilege de nosseigneurs les Etats.
- *Un déporté pour la foi : quatre lettres du sieur Serres de Montpellier, prisonnier à Aigues-Mortes et déporté aux Antilles après la Révocation de l'Edit de Nantes*, contenant quatre relations véritables du sieur Serres de Montpellier touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa Prison en France pour fait de Religion ; Dans son Voyage de l'Amérique en qualité de Prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vrai du triste naufrage que fit le Vaisseau où il étoit ; Sa captivité tandis qu'il a été dans l'Amérique ; et sa délivrance, lors qu'il en est sorti. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans Hal-Steeg ou rue des Cordonniers, 1688 (première édition).

Cet ouvrage publié par le pasteur Matthieu LELIÈVRE en 1881, est une réédition de celle de 1688, Paris, Librairie évangélique, 1881,

- *Première relation du temps de la cruauté et de la durée de la prison du sieur Serres en France*, [Les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes], p. 1-38.
- *Deuxième relation du sieur Serres contenant son voyage dans l'Amérique, avec les circonstances au vrai de ce qui s'est passé dans le naufrage du vaisseau qui l'y devait porter*, [La traversée et le naufrage], p. 39-92.
- *Troisième relation du sieur Serres contenant sa captivité dans l'Amérique*, [La Martinique et Saint-Domingue], p. 93-124.
- *Quatrième relation du sieur Serres sur le sujet de sa délivrance*, [L'évasion et le retour en Europe], p. 125-151.

ILLUSTRATION

- Carte du Golfe du Mexique et des Isles de L'Amérique.

Cette illustration reproduite dans cet article, dressée par Monsieur Bellin, ingénieur de la Marine, garde du dépôt royal des plans et des cartes est extraite de l'ouvrage *L'Histoire générale des voyages*, d'Antoine François Prévost d'Exiles, Paris, M.DCC.XLVI., Didot libraire, à la Bible d'Or, quai des Augustins.

Elle a été reproduite en 1993, avec l'aimable autorisation de M. Pierre Guillaume, propriétaire des volumes constituant l'ensemble de cet ouvrage, dans le livre publié par Élisabeth Escalle et Mariel Gouyon-Guillaume, *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques 1770-1850 - contribution à l'étude de la société créole*, [préface cosignée par M. Emmanuel Le Roy Ladurie, et Mme Florence de Lussy], Paris, 1993.

* * * * *

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES HUGUENOTS ET HUGUENOTES
CONDAMNÉS POUR LA FOI A L'EXIL, EMBARQUÉS SUR
LA NOTRE-DAME DE BONNE ESPÉRANCE LE 12 MARS 1687**

- Jacques Alloger, facturier, de Nîmes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La femme de maître Alloger, de Nîmes, - rescapée du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Amblard, de G  n  rargues, - rescap   du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Le sr Gabriel Andr  , viguier, de la Tour (C  vennes), - mort pendant la travers  e de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- La veuve de M. Arnaud, ministre de Vauvert, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Dauphine Arnaud, (soeur de M. Arnaud, ministre de Vauvert), - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Louise Arnaud, (soeur de M. Arnaud, ministre de Vauvert), - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Nicolas Audiger, des C  vennes, - rescap   du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Mademoiselle Baldy, de Vend  mian, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Jacques Bernard, de N  mes, - rescap   du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*, (mais mort deux jours plus tard).
- Jeanne Besson, de Lasalle, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Isaac Boisson, (fr  re de Jean), facturier de laine, de N  mes, - rescap   du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.
- Jean Boisson, (fr  re d'Isaac), facturier de laine, de N  mes, - rescap   du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Esp  rance*.

- Mademoiselle de Bonami, du Poitou (veuve), - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Bonnet, des Cévennes, - mort pendant la traversée du *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La demoiselle de Bosc (veuve Bosc), de Montpellier - morte pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Claude Bourdy, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Brun, de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Françoise Cabrit, des Cévennes, - morte pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La demoiselle de Cavaillé (*soeur de la veuve Bosc*), de Montpellier, - morte pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- André Cerés, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- François Chapelle, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Crozier, marchand de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Esaïe Daudé, ci-devant officier, de la ville d'Alès, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La veuve Donnadiou, cordonnier, de Nîmes, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Duclos, de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Ducros, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La veuve Dumas, d'Anduze, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Henry Durand, corroyeur, de Saint-Jean-du-Gard, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Mademoiselle Anne Expert, de Puylaurens en Languedoc, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Fulcrand Fabre, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- David Fesquet, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.

- Pierre Fesquet, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Mademoiselle de Ferragut, veuve d'un ministre, de Nîmes, - morte pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Finiel, facturier de laine, de Sumène, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Fontane, de Saint-Paul, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Fontane, marchand, d'Anduze ou de Saint-Jean-du-Gard, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Jacques de Fouquet sieur de Boisebard, gentilhomme, du Vigan, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Goiran, d'Uzès, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La veuve de maître Gradelle, fondeur, de Montpellier, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Gras, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Pierre Gras, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Gruillet le père, des Cévennes, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Claude Gruillet, (Grulhet, fils) des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Charles Guiraud, officier, lieutenant de cavalerie, de la ville de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Pierre Guy, bourgeois, de Bédarieux en Languedoc, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jaques Huc, maréchal-ferrant, de Florac, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Huc, facturier, d'Anduze, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Le Sieur Pierre Issanchon, chirurgien, de Montauban), - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Jonquet, demeurant à dix lieues de Nîmes, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.

- Claude Jurand, de Vallez, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Madon (Madelaine) Joyeuse, des environs de Nîmes, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Guillaume Lacombe, de Lasalle, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La femme de Guillaume Lacombe, de Lasalle, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Antoine Lafon, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Daniel Latget, de Montpellier, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Marie Laune, de Nîmes, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Maître Pierre Lause, chaussetier, de Nîmes, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La veuve de Lause [Maître Pierre Lause], de Nîmes, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Charles Le Jeune, bourgeois, de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Etienne de Lerpinière, proposant, de Saumur, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Antoine Malzac (frère de Jean), des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Malzac (frère d'Antoine), des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Charles Marcou, (Mercou), des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Le sr François Martin, tanneur, de Nîmes, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Martin, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Henri de Matthieu de Monramé, fils, avocat, de Duras, près de Bordeaux, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jean Mazairac, des environs d'Alès, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.

- M. Mazauroic, marchand, d'Anduze, (ou de la ville d'Alès), - rescapé du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Antoine Mazel, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Laurent Mazel, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Michel, voiturier, de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Isabeau Mielgues, d'Anduze, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Nouvel, marchand, de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Orange, (ou Lorange), maître bastier, de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Le nommé Pascal, des Cévennes, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Marguerite Passe, femme d'Antoine Jalabert, de Nîmes, - rescapée du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Passette, de Nîmes, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Pellat, chirurgien, de Sommières, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Isabeau Peyriques, (soeur de Jeanne), de Saint-Ambroix, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jeanne Peyriques, (soeur d'Isabeau), de Saint-Ambroix, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Jacques Pu, des Cévennes, - rescapé du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Guillaume Renaud, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Maître François Ricard, blancher, (ou corroyeur), de Lassalle ou de Saint-Bauzile, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La veuve de Roques, de Lasalle, (ses filles : Jeanne, Isabeau et Marthe Roques) - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Isabeau Roques, (soeur de Jeanne et de Marthe), de Lasalle, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.

- Jeanne Roques (soeur d'Isabeau et de Marthe), de Lasalle, - morte lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Marthe Roques, (*filie de la veuve Roques*), (soeur de Jeanne et d'Isabeau), de Lasalle, - morte pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Roques, tailleur, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Le sr Annibal Roubaud, écrivain, chantre de Saint-Gilles, - mort pendant la traversée de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Pierre Roux, cardeur, de Nîmes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- François Sallendre, (Salendres), de Lasalle, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Scipion de Saint-Etienne, des Cévennes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- M. Etienne Serres, de Montpellier, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La nommée Suzanne, de Saint-Hippolyte, - rescapée du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Le nommé Terrieu, de Nîmes, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Raymond Tourrenc, des Cévennes, - mort lors du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- Antoine Turc, de Saint-Etienne, des environs du Vigan, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- David Vedel, de Clarensac, - rescapé du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.
- La femme de Vedel, de Clarensac, [Louise Séguin], - rescapée du naufrage de la *Notre-Dame de Bonne Espérance*.

* * * *

HISTOIRE DE LA FAMILLE COTTIBY DE LA ROCHELLE
REDIGEE PAR SIMON-LOUIS RIVET-COTTIBY
A L'INTENTION DE SES ENFANTS
[PREMIÈRE PARTIE]

Présenter aux lecteurs des Cahiers du Centre de généalogie protestante, l'histoire du pasteur Samuel Cottiby (°1630 +1687), qui défraya la chronique en abjurant à l'aube de la prise de pouvoir de Louis XIV, peut paraître une gageure, mais ce document qui dormait sagement dans un registre de la Médiathèque de La Rochelle (Ms 1474) répond au but initial des Cahiers, en permettant de corriger les erreurs de l'article Cottiby dans la somme des frères Haag et en apportant des enseignements sur de nombreux points.

Son auteur Simon-Louis Rivet-Cottiby (°1698 +1782), petit-fils de Samuel Cottiby, était un ancien capitaine au régiment d'infanterie de Noailles qui venait de quitter le service. Outré par les calomnies qui couraient encore sur son grand-père, il entreprit de défendre la mémoire de celui-ci et de présenter l'histoire de sa famille.

Samuel Cottiby était très jeune lorsqu'il devint pasteur, et un certain manque de maturité chez lui, l'engagea à défier un jésuite et à s'engager à se convertir, si celui-ci se montrait plus convaincant. Comme il se doit, Cottiby abjura, mais par le témoignage de son petit-fils, nous apprenons qu'il ne correspond pas tout à fait à l'image caricaturale qu'en donne ses adversaires tant huguenots, que catholiques. Son abjuration ne signifia pas sa soumission, et il refusa notamment de s'associer à la révocation de l'édit de Nantes. Il défendit le droit des magistrats du présidial de La Rochelle de porter "la robe rouge".

Samuel Cottiby s'était marié en 1655, à Saint-Maixent, avec une demoiselle Rivet de cette ville. Simon-Louis Rivet-Cottiby, nous apprend qu'elle n'était pas la fille du célèbre pasteur de Thouars, André Rivet, mais de l'un de ses parents de Saint-Maixent.

Elisabeth Rivet, selon le témoignage de Simon-Louis Rivet-Cottiby, n'abjura pas en même temps que son époux, mais alla à la messe, dans la seconde moitié des années 1660, à l'imitation de certains de ses parents et amis, lorsque ses deux fils entrèrent au collège des jésuites de La Rochelle.

Simon-Louis Rivet-Cottiby, dans son récit, fait percevoir qu'elle ne fut pas traumatisée par ce changement de religion, mais par celui d'avoir été mariée trop jeune, fait qui peut avoir, il est vrai, une double signification.

Joseph Rivet-Cottiby, fils aîné de Samuel Cottiby et d'Elisabeth Rivet, est un personnage monolithique. S'il n'y a pas grand-chose à dire sur son premier mariage avec Jeanne Moreau, tôt interrompu par la mort prématurée de son épouse, il n'en est pas de même pour son second mariage avec Marie Massiot. Celle-ci n'appartenait pas à une famille anonyme de marchands de La Rochelle. Son père, Louis Massiot, et son oncle, Jean Massiot, étaient les deux seuls représentants de l'armement rochelais dans la Société du Sénégal et étaient de ce fait, connus du pouvoir à Paris qui avait, pour cette raison, des vues sur eux.

Si Jean Massiot répondit à l'attente du pouvoir, en tant que commissaire ordonnateur de la Marine à La Rochelle, il n'en fut pas de même pour Louis Massiot qui répugnait à *faire le signe de la Croix* et qui mourut dans la religion en 1710. Avec un tel père, l'on comprend pourquoi Marie Massiot, à la mort de son époux en 1707, se remit à lire ostensiblement la Bible, chez elle, et mourut huguenote en 1716.

Tout à tour emphatique envers son fils, directrice, réaliste, toutefois inébranlable dans sa foi originelle, Marie Massiot est une femme plurielle, exemplaire pour un tiers, mais étouffante pour un fils. Et l'on comprend pourquoi Simon-Louis Rivet-Cottiby ne voulut pas rester à La Rochelle et être soldat pour parcourir le monde, sinon une fraction de l'Europe occidentale.

Mais Simon-Louis Rivet-Cottiby ne disposait pas de l'assise financière suffisante pour pouvoir faire carrière dans l'armée de ce temps, c'est-à-dire acheter une charge de capitaine. Il lui fallut attendre de pouvoir hériter de ses parents pour pouvoir atteindre ce but.

Enfin capitaine, vint le temps pour Simon-Louis Rivet-Cottiby de fonder une famille, mais il ne rompit pas totalement avec son milieu originel, le besoin d'attachement sûr en lui, étant très fort. Le 2 décembre 1734, à Mézières dans les Ardennes, à 800 kilomètres de La Rochelle, il n'épousa pas une catholique de père et de mère. Si son épouse, Marie-Anne Masse, originaire de sa propre paroisse de La Rochelle, était la fille d'un catholique, ingénieur ordinaire du roi, originaire du duché de Savoie, la mère de celle-ci était une Papin, d'une vieille famille huguenote de la ville.

Le retour à La Rochelle était inscrit dans le destin de Simon-Louis Rivet-Cottiby. Son épouse revint à La Rochelle pour y accoucher de ses deux dernières filles en 1738 et 1741. Simon-Louis Rivet-Cottiby quitta l'armée en 1743, avec la croix de Saint-Louis et une pension du roi de 500 livres. Il rejoignit son épouse à La Rochelle.

Marie-Anne Masse décédée le 20 janvier 1753 à La Rochelle, fut inhumée le lendemain, dans la chapelle de la Vierge de l'église Notre-Dame. En 1755, Simon-Louis Rivet-Cottiby défendit la mémoire de son grand-père contre Jean-François Dreux du Radier qui n'avait pas tenu compte de ses observations pour l'article qu'il lui avait consacré dans la Bibliothèque historique du Poitou. En 1757, Simon-Louis Rivet-Cottiby participa à la défense de La Rochelle contre la tentative de la flotte anglaise contre Rochefort. Il mourut le 28 octobre 1782 à La Rochelle, à l'âge de 84 ans, veillé par ses filles.

Simon-Louis Rivet-Cottiby avait abjuré. Joseph Rivet-Cottiby et Samuel-Louis Rivet-Cottiby furent élevés dans la religion catholique apostolique et romaine, par des jésuites. Mais à la lecture de cette Histoire des Cottiby par Simon-Louis Rivet-Cottiby, l'on constate combien l'empreinte de la griffe du protestantisme apparaît en filigrane dans la religion de celui-ci, et l'on peut se demander si les bons pères ne procédèrent à l'encontre des

huguenots de La Rochelle, avec le même doigté qu'ils procédèrent envers le grand Dieu Condor des Indiens des Andes.

La description, que donne Simon-Louis Rivet-Cottiby de la conduite de ses parents, est celle traditionnellement associée à celle des familles huguenotes : réserve, modestie, simplicité, dévouement.... Par ailleurs, l'on constate également que chaque fois que Simon-Louis Rivet-Cottiby mentionne le décès d'un membre de sa famille, il fait le récit édifiant de la vie et de la mort de celui-ci, mode de récit qui était le moyen par lequel les réformés palliaient l'interdiction, faite par leur discipline, de la prière aux morts, en affirmant leur certitude que leurs défunts figuraient au nombre des élus.

Le passage où Simon-Louis Rivet-Cottiby donne ses instructions en matière de religion à ses filles, intrigue par sa composition. Dans la première partie de ce texte, il rappelle à celles-ci les devoirs qu'elles doivent avoir envers Dieu, parsemant son argumentation d'expressions typiques du langage de Canaan et fait preuve de la piété théocentrique caractéristique des vieux huguenots chers à E. G. Léonard. La seconde partie de son exposé est plus didactique, moins profonde, énumérant les recommandations classiques des testaments catholiques. S'agit-il d'une rédaction classique comme le fait présumer le passé huguenot de la famille Rivet-Cottiby ?

Un vieux curé breton, du Pays de Châteaubriant, mon pays natal, où il y eut quelques familles huguenotes, m'a un jour affirmé que les familles qui avaient été huguenotes, conservaient toujours une empreinte huguenote.

Ce récit de Simon-Louis Rivet-Cottiby se révèle être un texte plus complexe qu'on peut initialement le penser et qu'il ne doit pas être écarté. Il est peut-être parfois un peu long, mais il ouvre une fenêtre sur la vie réelle d'un individu et n'est pas une sélection de morceaux choisis. Son signifié et son signifiant doivent être pris en compte. Il conduit également à se poser une question, qui, ce me semble n'a guère été traitée : Quelle fut l'influence des nouveaux catholiques sur la religion catholique apostolique et romaine.

Je remercie pour leurs participations et échanges Monsieur le pasteur Denis Vatinel et Madame Brigitte Cappatti.

Jean-Luc TULOT

* * * *

Nous sommes en 1747, et j'auray 49 ans dans deux mois, c'est-à-dire le 3 de may prochain, et il est un peu tard pour entreprendre de laisser à mes enfants un petit état de l'origine de ma famille. D'ailleurs deux choses m'en détourneroient, la première est que je ne me pique point du tout d'être historien, ny même d'être fort habile, et la seconde qu'il ne me reste aucuns papiers de mes ancêtres, de plus je n'avois que neuf ans lorsque mon père mourut, ainsi je n'étois point en âge d'être instruit d'où je sors ny d'où je viens et, malheureusement, après la mort de mon père tous ses livres et papiers furent abandonnés dans notre grenier, si bien que les domestiques de la maison et moy-même aussi, qui n'en voyoit pas la conséquence, prenions des papiers, à mesure que nous en avions besoin pour

différents usages. Cependant, il y a une chose certaine c'est que Noé après le déluge n'avait que trois fils comme tout le monde le sçait, qui étoient Sem, C[h]am et Japhet. J'espère descendre de Sem ou de Japhet, car pour C[h]am a été maudit, et à Dieu ne plaise que je vienne de luy, je le renonce totalement pour mon parent. Il y a avec cela un grand intervalle de tems pour descendre jusqu'à mon bisayeul¹, dont je parleray cy-après.

J'ignore aussi d'où vient le nom de Cottiby que je porte, et j'ay de commun avec tout le monde qu'on seroit fort embarrassé à donner une bonne raison pourquoi on porte un nom plutôt qu'un autre, enfin que l'un s'appelle Gautiers et l'autre Garguille. Mon bisayeul, Jacques Cottiby², de son vivant étoit docteur en théologie et ministre de l'Evangile en la ville de Poitiers, et il paroît par les vers poitevins de l'autre part dans le manuscrit que Dieu lui faisoit connoître son erreur, puisque que M. Drouhet³ dit que mon bisayeul, Jacques Cottiby⁴, avoit marqué dans ses écrits qu'il n'y avoit point d'autres moyens surs pour se sauver que la Religion Catholique romaine. C'étoit là un grand acheminement à sa conversion⁵, il n'y avoit plus qu'un pas à faire, mais ce pas coute souvent beaucoup à bien des gens, et ce malheureux faux respect humain perd luy seul autant de personnes que tous les autres pêchés ensemble, M. Drouhet ajoute que la mort le surprit, mais hélas qui ne surprend t-elle pas. Tout le monde se flatte de vivre longtems et l'on meurt presque toujours sans s'y être attendu. Heureux ceux qui profitent d'un tems précieux que Dieu ne nous accorde que pour travailler à notre salut éternel. Il est certain qu'il n'y a que deux seuls moyens pour être sauvés qui sont l'état d'innocence et la pénitence sincère, chacun peut sur cela s'examiner et juger dans quel état il se trouve.

Pour en revenir à mon bisayeul, Jacques Cottiby, il est à craindre qu'il soit mort sans être bien converti, mais aussi il y a lieu d'espérer que le bon Dieu peut avoir achevé son ouvrage par sa sainte grâce et que mon bisayeul ayt dans le fonds du cœur abjuré son erreur ainsi soit-il⁶. Il avoit épousé Mlle Suzanne Gobert qui luy a survécu. J'ignore en quelle année,

¹ Jacques Cottiby, le premier du nom, était un bourgeois de ville de La Rochelle. Il nous est connu par les neuf enfants, baptisés à La Rochelle dans la Religion réformée, que lui donna entre 1579 et 1593 son épouse Marie Barbier. Sur ces neuf enfants, cinq reçurent le prénom de Jacques, ce qui témoigne de la mortalité infantile qui sévissait en ce temps dans la ville. Seulement deux enfants paraissent avoir vécu : Suzanne, la fille aînée, morte en 1652 à l'âge de 74 ans et Jacques, le bisaïeul de Simon-Louis.

² Jacques Cottiby, fils de Jacques Cottiby et de Marie Barbier, avait été baptisé le 12 septembre 1593 au temple Sainte-Marguerite à La Rochelle. Il épousa le 8 décembre 1616, Suzanne Gobert, fille de René Gobert et de Jeanne Chessé. Elle lui donna : Jacques, Samuel, Elie, Charles et une fille Suzanne. Jacques Cottiby fit ses études à Genève. Il fut nommé en 1620 pasteur à Poitiers, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1652. Sven STELLING-MICHAUD (Dir), *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878). II Notices Biographiques des étudiants*. A-C rédigées par Suzanne STELLING-MICHAUD, Librairie Droz, Genève, 1966, p. 570. Jacques Cottiby.

³ Jean Drouhet était un maître apothicaire de Saint-Maixent.

⁴ *Il avoit épousé une demoiselle Gobert de la même famille et même nom de M. Gobert qui vit aujourd'huy. Monsieur son père et le mien s'appelloient cousins. Cette famille est noble. M. Mignoneau qui vit aujourd'huy et Mme Pinteau sa sœur descendent par les femmes des Gobert. Leur mère étoit Gobert ou de Choupe dans la présente année 1750.* (Simon-Louis Rivet-Cottiby).

⁵ Samuel Cottiby mentionne que dans les papiers de son père, il a rencontré quelques *Ecrits de sa main* pouvant faire croire que celui-ci eut la tentation de rejoindre les catholiques dans sa *Réplique à la lettre de Monsieur Daillé, ministre de Charenton*, publiée en 1660 à Poitiers par Jean Fleuriau, libraire et imprimeur ordinaire du Roy et de l'Université, p. 7-8.

⁶ Dans les lignes qui précèdent, Simon-Louis Rivet-Cottiby écrit qu'il sait peu de son chose de son grand père Jacques Cottiby qui fut pasteur de Poitiers. Il semble qu'il ait fait une confusion entre

ils sont morts l'un et l'autre. Tout ce que je sçais, c'est qu'en 1655 Samuel Cottiby, leur fils (et par conséquent mon ayeul) se maria, et qu'il paroît par son contrat de mariage, que j'ay dans mes papiers. Il paroît dis-je que mon bisayeul étoit mort et que ma bisayeule Suzanne Gobert vivoit encore. Samuel Cottiby, fils de ministre et ministre luy même, épousa donc en 1655 Mlle Elizabeth Rivet⁷, fille d'honorable Jacques Rivet⁸, Sieur des Noues et de Mlle Marguerite Clément⁹.

Tout le monde peut sçavoir que Henry Quatre, roy de France, par l'Edit de Nantes en 1598 permettoit aus prétendus réformés d'exercer librement leur religion et d'avoir des temples (ou églises) pour faire leurs prières et que Louis quatorze, roy de France, révoqua cet édit en 1685 bien long tems après la conversion de mon ayeul Samuel Cottiby.

Mon ayeul, Samuel Cottiby, étoit donc aussi docteur en théologie et prêchoit ainsi que mon bisayeul dans la ville de Poitiers. Il avoit avant prêché à Montauban en Languedoc et à Loudun en Poitou et en plusieurs autres endroits et partout avec une approbation générale¹⁰. Il étoit dans une grande réputation et très estimé dans son parti, bien des personnes qui l'ont vu et entendu me l'ont assuré. On le nommoit communément "la bouche d'or"¹¹. Dans le même tems qu'il travailloit, avec la grâce de Dieu, à s'éclaircir et à connoître la vérité, la ville de Genève luy fit offrir milles écus de pension par ans (ce qui étoit pour lors une grosse somme) afin de l'attirer à Genève. Ce qu'il refusa, Dieu sur luy d'autres desseins.

Il prêchoit déjà et instruisoit longtemps avant son mariage et malgré l'éloignement qu'il y a entre les Jésuites et les Huguenots, cela n'empêcha pas qu'il se liât d'amitié avec un

celui-ci et son fils aîné Jacques qui avait fait ses humanités à Saumur. Alors qu'il était sur le point d'être envoyé *estudier pour le ministère*, il abjura le 9 mars 1637 dans l'église des PP. jésuites. Mais trois semaines plus tard, il retourna dans son *hérésie*. E. BRICAULT de VERNEUIL (Ed.), *Journal d'Antoine Desnede, marchand ferron à Poitiers, Archives historiques du Poitou*, tome XV, 1885, p. 78.

⁷ L'acte de mariage de Samuel Cottiby et d'Elizabeth Rivet célébré au temple de Saint-Maixent, le 25 août 1655, conservé aux AD Deux-Sèvres, est très laconique et n'indique pas le nom des parents d'Elizabeth Rivet : *Du Dimanche 25^e aoust 1655, Mr Samuel Cottiby, pasteur en l'Eglise réformée de Poitiers & demoizelle Elizabet Rivet de cette ville*. C'est ainsi Samuel-Louis Rivet-Cottiby qui nous apprend le nom de ses grands-parents maternels, Jacques Rivet, sieur des Noues et Marguerite Clément, mettant fin à la filiation invraisemblable qui faisait d'Elizabeth Rivet une descendante d'André Rivet, le célèbre théologien huguenot, ancien pasteur de Thouars. Elle était seulement une de ses petites cousines. Une généalogie de la famille Rivet a été publiée par Brigitte Cappati, dans le n° 129 des Cahiers du Centre de généalogie protestante, 1^{er} trimestre 2015, p. 31-46. Elizabeth Rivet avait 12 ans et demi lors de son mariage (cf. f° 05 v°). Ce fait peut s'expliquer par le décès prématuré de sa mère, Marguerite Clément. Son père, Jacques Rivet des Noues se remaria le 7 décembre 1659 avec Marguerite de Fossa, fille du pasteur de Melle, Marc du Fossa et de Marguerite Rivet, sœurs des pasteurs André et Guillaume Rivet.

⁸ *La famille Rivet vivant noblement et très ancienne* (Simon-Louis Rivet-Cottiby).

⁹ *Il reste à Saint-Maixent trois demoiselles Clément, par conséquent mes parentes qui sont toutes trois mariées avec des gentilshommes des environs de St-Maixent. La parenté de Mlles Clément est à présent fort éloignée en la présente année 1750* (Simon-Louis Rivet-Cottiby).

¹⁰ Samuel Cottiby participa au synode provincial assemblé en août 1656 à Niort et au synode provincial assemblé le 2 septembre 1658 à Fontenay-le-Comte. Pendant ce synode, il célébra le 11 septembre 1658, un baptême. AD Vendée, registre protestant de Fontenay-le-Comte, 1658, f° 112.

¹¹ Jean Drouhet a dédié à Simon Cottiby une épigramme où il écrit qu'il était appelé par les huguenots *la bouche d'or*.

Jésuite¹² qui avoit, sans doute, bien du mérite puisque mon grand-père étoit bon connoisseur. Il y a apparence que ce fut dans Poitiers même que se fit cette connoissance. Je m'imagine entendre les huguenots dire en voyant la liaison étroite de mon grand-père avec ce jésuite et sachant qu'ils passoient bien des heures seules à traiter de nos articles de foy, je crois, dis-je, entendre les huguenots se vanter que mon ayeul rendroit le Jésuite huguenot, et d'un autre côté, je pensé entendre les catholiques zélés, offrir à Dieu leurs vœux et leurs prières, jeûner, faire des aumônes pour demander au Seigneur la conversion d'une âme et surtout d'une personne qui par le grand crédit et l'estime où elle étoit dans son parti pouvoit par son bon exemple en attirer bien d'autres.

Avant de travailler à ce grand ouvrage de sa conversion, mon ayeul disoit à son amy le jésuite : "Vous voudriés me faire catholique, et moy je voudrois vous rendre huguenot, je me crois bien fondé et suffisamment instruit, de plus j'ay le préjugé de l'éducation qui est difficile à détruire. Cependant convainqués moy par de bonnes raisons, et je m'y soumettray, mais aussi j'exige de vous la même chose".

Les voilà à mettre la main à l'œuvre à prier Dieu, à invoquer les lumières du Saint Esprit. Ce ne fut pas l'ouvrage d'un jour, car je crois avoir oïy dire à mon oncle que cela avoit duré pendant plusieurs mois, enfin mon grand-père persuadé, convaincu, et touché de la Grâce, avoua qu'il avoit été jusques là dans l'erreur, je conviens qu'un pareil aveu coûteroit beaucoup à la plupart des gens et le Démon qui s'oppose sans relâche à notre salut, luy représenta que sa mère qui vivoit pour lors ne voudroit plus le voir, que sa femme qu'il avoit épousé depuis cinq ans, qui par parenthèse étoit très jolie et très aimable, dont il avoit trois petits enfants ne voudroit plus le voir, le Démon ne manquoit pas sans doute de luy représenter qu'il ne pourroit plus vivre, étant privé de la pension de huit cent livres que les huguenots luy faisoient tous les ans et bien des présents, en outre que son petit revenu ne seroit plus suffisant et qu'il deviendrait l'horreur de son parti huguenot.

Toutes ces raisons étoient bien séduisantes, mais mon grand-père guidé par l'Esprit Saint, bien loin de retarder de quelques jours sa conversion imita l'exemple de La Magdeleine en se jettant aux pieds du Sauveur du Monde, et avouant à la face du Ciel et de la Terre qu'il avoit pêché non seulement par luy même, mais encore qu'il étoit cause de la perte de bien des âmes en les instruisant de la fausse doctrine qu'il avoit suivi tout comme eux.

Tout ce que mon ayeul avoit prévu arriva. Sa famille et toutes ses connoissances luy tournèrent le dos, mais il disoit à cela qu'il vouloir se sauver et il avoit grande raison. J'ignore chés qui mon grand-père se retira pendant tout le tems que ma grand-mère s'étoit séparée de luy, avec ses trois petits enfants qu'elle garda avec elle. Je me souviens d'avoir trouvé (et perdu depuis) une lettre que mon grand-père écrivoit à sa mère, dattée du mois de mars 1660. Il tâchoit par sa lettre, à la fléchir et l'invitoit à l'imitation de S^{te} Monique (mère de S^t Augustin) à se réjouir de la conversion de son fils. Je n'ay pas oïy dire que ma bisayeulle soit morte catholique, mais j'ay vu ma grand-mère et je l'ay vue très bonne catholique. Je ne sçais dans quelle année elle se convertit¹³. Ses trois enfants ont été élevés et sont morts très bons catholiques.

¹² Ce jésuite étoit le père Jean Adam, un Limousin, que Bayle tenait pour un des plus fameux prédicateurs catholiques du XVII^e siècle qui batailla contre les protestants et les jansénistes.

¹³ Simon-Louis Rivet-Cottibay revient sur ce point à la page huit de son manuscrit. Il mentionne que sa grand-mère et ses trois enfants étoient tous bons catholiques lorsque son père et son oncle allèrent au collège des jésuites de La Rochelle à la fin des années 1660. Elisabeth Rivet mit du temps avant d'aller à la messe. Le pasteur Denis Vatinel m'a signalé que le 23 octobre 1663, trois ans après la

Je sçais aussi que ma grand-mère fut mariée [le 25 août 1655], à l'âge de douze ans et demi, et qu'à treize ans et demi, elle eut Joseph Rivet-Cottiby (qui est mon père). L'année suivante, elle eut Samuel-Gabriel Cottiby (qui est celui que j'ay le plus connu) et la troisième année ma grand-mère eut Catherine Cottiby¹⁴, que j'ay connus. Ce sont les seuls trois enfants qu'eut ma grand-mère¹⁵, quoyque mon grand-père ne soit mort que très longtemps après, elle n'eut plus d'enfants après l'âge de quinze ans et demi. Je parleray dans la suite de sa mort et de celle de ses trois enfants.

On a vu dans le Dialogue poitevin de M. Drouhet, apothicaire¹⁶, une partie de la cérémonie qu'il y eut à l'abjuration de mon grand-père, Samuel Cottiby. Je me suis trouvé cet hyver à St-Maixent en janvier dernier et j'ay prié le petit-fils dudit Sr. Drouhet de me transcrire ce dialogue poitevin dont il a entre les mains l'original, et il m'a servi d'interprète pour les mots que d'autres que des poitevins n'entendroient pas bien, et j'ay eu soin de les expliquer au bas de chaque feuille dudit Dialogue poitevin les expressions m'en ont paru assez plaisantes dans le gout du paysan, mais pour les stances, sonnets et madrigaux qui suivent ledit Dialogue poitevin, je ne les trouve du tout point bonnes et M. Drouhet auroit peut-être mieux réussi à donner un clistère puisque c'étoit sa profession. Il fallut autrefois un Homère pour vanter Alexandre et il auroit fallu un Bourdaloue pour chanter un héros chrétien.

Enfin le jour bien heureux arriva où mon grand-père abjura son erreur entre les mains de M^{sr} l'évêque de Poitiers l'an 1660¹⁷, on fit procession générale, on chanta le Te Deum dans l'église de St Pierre de Poitiers. Tout le monde fut attiré à cette cérémonie. Les uns par la nouveauté, les autres (J'entends parler des huguenots) par indignation, mais les catholiques s'y rendirent remplis d'admiration, rendant grâces au Dieu tout puissant auquel toute gloire est due.

Mon grand-père jugea qu'il manquoit encore quelque chose à la réparation authentique qu'il devoit à juste titre au très Saint Sacrement de l'autel qu'il avoit tant de fois outragé et voyant tout ce monde non seulement de toute la ville de Poitiers, mais encore du

conversion de son mari, elle était encore huguenote, étant ce jour-là, la marraine, au temple de La Rochelle, de Jean Gobert, fils de Jacques Gobert, écuyer, seigneur de Choupe et de Madeleine Aigron.

¹⁴ La mémoire de Simon-Louis lui fait défaut : Jacques serait né le 30 août 1657, et Gabriel et Catherine en 1658 et 1661, d'après leur âge au décès.

¹⁵ Exemple de stérilité caractéristique des femmes qui ont des enfants trop tôt.

¹⁶ *Dialogue poitevin* de Michea, Pérot, Jousset, huguenots, et Lucas, catholique, sur ce qui s'est passé à la conversion de Monsieur Cotibi, ministre de Poitiers, le jeudi de la Cène & le jour de Pâques 1660, par Jean Drouhet, Me apothicaire à S. Maixents, A Poitiers, par Pierre Amassard, imprimeur & libraire, dans l'entrée du Palais, près S. Didier.

¹⁷ Samuel Cottiby abjura le 25 mars 1660 à Poitiers. Son abjuration est rapportée de la manière suivante dans la Gazette de France :

De Poitiers, le 27 mars 1660.

Le 25 de ce mois, qui estoit le Jeudi Saint, le sieur Cotibi, Ministre de la religion Prétendue Réformée, des plus célèbres & plus estimez qui fust en cette ville, fit abjuration publique, à la porte de nostre Eglise Cathédrale, avec un concours extraordinaire de Peuple, entre les mains de nostre Evesque, après avoir envoyé, le matin, les motifs de sa Conversion par escrit, à ceux qui l'attendoient pour prescher ce jour-là : ce qui surpris d'autant plus les Religionnaires, qu'il n'avoit rien tesmoigné de sa résolution, & qu'ils l'estimoient des plus attachez au soubstien de leur Créance, comme des plus capables de la maintenir. Gazette de France, n° 39 du 3 avril 1660, p. 299.

fonds de la province. Il prit son texte de la Genèse lorsque Jacob étant en chemin pour aller chés son oncle Laban en Mésopotamie à dessein d'épouser sa cousine Rachel, et Jacob eut (comme on sçait) un sommeil mystérieux et il vit les anges et les esprits bienheureux qui montoient et descendoient par une échelle et Dieu qui recevoit leur adoration. Mon grand-père commença son discours par ces mots :

"Il bien vray o mon Dieu que vous êtes dans ce lieu saint et je ne le sçavois point..."¹⁸.

Mon grand-père prouva la réalité de Jésus-Christ dans le très Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Il étoit pénétré de douleur de les avoir conduit si longtems par des sentiers écartés, et il les invite à son imitation à rentrer dans le bercail. Le sujet étoit magnifique, et dut être bien traité et il me semble que mon oncle m'a dit qu'il y eut environ cinquante personnes qui se firent catholiques. Il devoit y avoir cette même année un synode à Loudun¹⁹, auquel mon ayeul auroit tenu un des premiers rangs, mais la conversion de mon grand-père le déranga, et le fit totalement manquer, il n'y en eut point les huguenots ou prétendus réformés, et ne trouvant rien de plus fort à dire contre luy, ils disoient, qu'il falloir que la tête luy eut tourné.

Cette conversion authentique fit beaucoup de bruit dans le royaume, et toutes les gazettes, et nouvelles particulières ne parloient d'autres choses, la cour de France en fut informée, et mon grand-père eut ordre de s'y rendre. Je ne doute point qu'avec une phisionomie heureuse, et les grâces de l'éloquence qu'il avoit en partage. Je ne doute point, dis-je, qu'il n'aye bien soutenu sa haute réputation, Sa Majesté luy fit offrir des lettres de noblesse, ce qu'il refusa, en représentant qu'il s'étoit rendu catholique, pour Dieu seul, sans d'autre prétention que celle de tâcher par son exemple et par ses discours à ramener d'autres âmes au Seigneur et qu'en acceptant la noblesse que Sa Majesté avoit la bonté de vouloir luy accorder, il craindroit que cela ne fit un effet contraire aux intérêts de Dieu sur les esprits de ses frères séparés, et qu'il ne s'attirât sur luy même tout leur mépris dans le même tems la charge d'avocat du roy du présidial de La Rochelle se trouva vacante²⁰, qui pour lors, à ce

¹⁸ Cf. Louis-Etienne ARCERE, *Histoire de la ville de La Rochelle*, Desbordes, La Rochelle, MDCCLVII, tome II, p. 398.

¹⁹ Loudun était une ville comptant une forte communauté huguenote où en 1619-1620 s'était tenue une assemblée générale réformée. Il est probable que la duchesse de La Trémouille qui jouissait d'un certain crédit auprès d'Anne d'Autriche et de Mazarin ne fut pas étrangère à ce choix, d'autant que son mari avait acheté, en 1654, le duché de Loudun à la duchesse d'Aiguillon. Le procès-verbal de ce synode a été publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome VIII, 1859, p. 145-219, les actes se trouvent dans J. AYMON, *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France...*, La Haye, 1705, 2 vol, tome II, p. 707-813. Le déroulement de ce synode a été présenté par Françoise CHEVALIER, *Le synode national de Loudun (décembre 1659-janvier 1660) d'après les témoignages du Commissaire du Roi Jacques Collas de La Madeleine et du pasteur Jacques Couët du Vivier*, *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome 142, avril-mai-juin 1996, p. 225-275.

²⁰ Cette charge d'avocat avocat du roi au siège présidial et élection de La Rochelle, était précédemment détenue par Georges Reveau, écuyer, sieur de La Berthelière, et du Trüeil-Moreau. Il était le dernier magistrat huguenot encore en exercice à La Rochelle. L'on ne sait pas exactement s'il était mort, s'il avait été démis de sa charge sur l'ordre de Louis XIV en raison de sa religion, ou si le souverain lui avait interdit de transmettre sa charge. Samuel Cottiby après avoir pris ses grades académiques de droit en 1661, à l'université de Poitiers (Repertorium Academicum Pictaviense), fut reçu le 13 mai 1662, en la charge d'avocat du roy au présidial de la Rochelle.

qu'on m'a dit, n'étoit point héréditaire. Le Roy en revêtit mon ayeul, non seulement pour luy, mais encore pour ses descendants. Dans ce tems-là, notre présidial de La Rochelle, étoit bien plus distingué et avoit bien plus d'autorité, les parlements même ne sont plus sur le pied qu'ils étoient autrefois. Les gages attachés à la charge de mon ayeul, étoient ainsi qu'ils le sont encore aujourd'huy, très peu de chose et c'étoit travailler uniquement pour la gloire. Si mon grand-père étoit suivi lorsqu'il parloit en chaire étant ministre, il ne le fut pas moins dans le barreau, et chaque fois qu'il faisoit l'ouverture du palais la veille de la St Martin selon la coutume, tout le monde couroit pour l'entendre, mais par malheur, comme je l'ay déjà dit, il ne me reste aucuns de ses papiers, ny de ma famille. Je ne sçais tout cela que par tradition, par mon oncle Samuel-Gabriel Cottiby et pas d'autres personnes contemporaines de mon grand-père.

Je ne sçais en quelle année ma grand-mère Cottiby et ses trois enfants vinrent s'établir à La Rochelle, et y rejoindre mon grand-père, mais ils étoient tous bons catholiques pour lors²¹, et mon père et mon oncle alloient en classe chez les Jésuites dans cette ville de La Rochelle.

Dans ce tems, le roy Louis Quatorze par un grand zèle pour la Religion catholique voulut engager les prétendus réformés à rentrer dans le sein de l'église. Tous leurs temples ou églises furent abbattus et le Roy envoya des troupes en Poitou et dans notre pays d'Aunis afin que ces gens-là ne s'avisassent point de renouveler de nouveaux troubles par une guerre civile. On offroit même des récompenses à ceux qui se convertiroient, et la liberté à bien d'autres, qui ne voudroient pas changer d'aller avec des passeports chés les princes hérétiques, comme l'Angleterre, Hollande, Prusse et plusieurs prirent aussi la partie sans demander de passeports. Il y en eut cependant plusieurs qui se firent catholiques, ou du moins firent semblant. Les huguenots appellent ce tems-là, le tems de persécution. Je conviendray que les soldats ont du faire beaucoup de mal contre l'intention du Roy qui étoit bonne et chrétienne, mais je connois l'esprit du soldat, il est avide, intéressé, cruel, barbare, j'ay servi pendant vingt-huit ans, et je sçais fort bien ce qui en est, et de quoy ils sont capables. On voulut employer mon grand-père dans toutes ces affaires là, ce dont il s'excusa sur ce que les huguenots auroient pu se plaindre de luy plus que d'un ancien catholique, si bien qu'il resta tranquille, et sans doute prioit Dieu, pour la conversion de ses frères séparés²².

²¹ Comme nous l'avons noté ci-dessus, l'acte de baptême de Jean Gobert, fils de Jacques Gobert, écuyer, seigneur de Choupe et de Madeleine Aigron, célébré le 23 octobre 1663 au temple de La Rochelle, mentionne qu'Elisabeth Rivet était ce jour présente à la Rochelle et qu'elle était encore huguenote.

²² Cela nous donne la raison probable pour laquelle Samuel Cottiby fut rayé de l'histoire, il refusa de participer à la conversion de ses frères séparés, décision qui montre bien que sa décision était un choix personnel.

J'ay aussi dans ma salle le portrait de mon grand-père. Ils sont tous deux représentés en robes rouges, mon grand-père avec ses cheveux, lors de son tems, on ne connoissoit pas encore l'usage des perruques et une moustache, comme on les portois alors. J'ay aussi dans ma salle le portrait de ma grand-mère. J'ay eu soin de faire marquer au dos de ces trois portraits leurs noms et leurs qualités. J'ay aussi, dans ma salle, mon portrait qui fut tiré en 1706, je n'avois que huit ans, et je demanday qu'on me représentât en habit d'officier. Ce qu'on fit.

Mon père se maria à La Rochelle, je ne sçais en quelle année [1^{er} août 1695] avec Mlle [Jeanne] Moreau, fille de négociant huguenot²⁴, qui se fit catholique en épousant mon père, et quelques années après la mort de Mlle Moreau, mon père épousa [14 juillet 1697] ma mère [Marie Massiot]²⁵, qui étoit veuve depuis dix ans de M. Henry Thévenin²⁶, dont il luy restoit une fille, [Marie-Magdeleine], âgée de dix ans et quelques mois, laquelle fille est encore vivante, qui aura 60 ans le 22 juillet prochain.

Jean-Luc TULOT

(A suivre).

pour la première fois le 19 novembre 1676 et y poursuivirent leurs études en 1677, 1679 et 1680. Ils commencèrent leur dernier trimestre le 7 août 1680. *Repertorium Academicum Pictaviense*.

²⁴ Joseph Rivet-Cottiby épousera en premières noces, le 1^{er} août 1695, dans l'Eglise Saint-Barthélemy de La Rochelle, Jeanne Moreau, une nouvelle catholique, fille du marchand Pierre Moreau et de Renée Bernon, de la branche de Bernonville de cette famille. Jeanne Moreau décéda le 30 juin 1696 à l'âge de 20 ans, des suites de ses premières couches et fut inhumée, le 1^{er} juillet 1697, dans l'église Saint Barthélemy, dans la chapelle Sainte Anne.

²⁵ En secondes noces, Joseph Rivet-Cottiby épousera le 14 juillet 1697, dans l'Eglise de Saint-Jean-du-Pérot de La Rochelle, une nouvelle catholique Marie Massiot, fille du marchand raffineur Louis Massiot et de Marie Nézereau, veuve du marchand Henri Thévenin qu'elle avait épousé le 25 août 1683.

²⁶ Henri Thévenin appartenait à une famille notable de La Rochelle. Né le 11 novembre 1657, il était le fils de Paul Thévenin, sieur des Glairaux. Il mourut au cours du premier semestre 1687. Sa mère, Anne Bardet, était décédée le 24 avril 1684, à l'âge de 50 ans. Son père avec deux de ses filles cadettes s'embarqua discrètement de La Rochelle, le 21 octobre 1686, pour l'Angleterre, puis de là, gagna les Provinces-Unies. Il se réfugia par la suite à Königsberg, en Prusse Orientale, où il mourut le 30 mai 1690, à l'âge de 70 ans.

QUESTIONS

18.03 - **David VEDEL**

Je recherche l'acte de décès de David Vedel, né à Clarensac (en Languedoc), condamné à l'exil et la déportation pour la foi en 1687. Son épouse, Louise Seguin embarque à bord du même vaisseau qui conduit les déportés vers les îles d'Amérique, en tant que passagère volontaire. Tous deux réchappent du naufrage du navire, le 19 mai 1687.

David Vedel, son épouse et leur fils, né à la Martinique, âgé de quelques mois, débarquent à La Rochelle. Nous ignorons la date précise, entre 1688 et mars 1690...

David Vedel, (NC), malade, est soigné à l'hôpital. Mais il meurt à La Rochelle, en 1688, 1689, ou avant fin mars 1690. Sa veuve retourne à Clarensac avec leur fils. (Elle y est présente lors d'un acte enregistré par un notaire, le 24 mai 1690).

Je remercie vivement la personne qui voudra bien effectuer la recherche de cet acte, ignorant le nom de la paroisse.

E. ESCALLE

18. 04 - **Famille DU BARRY (Luxembourg)**

Pendant le seconde guerre mondiale, le commandant de la place de Clermont dans l'Oise, était un Luxembourgeois, un officier "malgré nous", qui a limité les problèmes dans la ville, est ensuite muté en 1944 ? sur le front russe, sans doute à cause de son laxisme vis-à-vis des Français !

Que sait-on sur lui ? Sur sa famille ?

Sa famille était française d'origine, mais réfugiée au Luxembourg en raison de sa religion protestante.

Claude LUBINEAU de KERMASSON